



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

48^e séance plénière

Lundi 16 décembre 2019, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Muhammad-Bande (Nigéria)

*En l'absence du Président, M. Sinirlioglu (Turquie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 71 de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies, y
compris l'assistance économique spéciale**

Rapport du Secrétaire général (A/74/464)

- a) **Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire d'urgence fournie par les
organismes des Nations Unies**

**Rapports du Secrétaire général (A/74/81,
A/74/138 et A/74/319)**

**Projets de résolution (A/74/L.31 et A/74/L.32 et
A/74/L.34)**

Projets d'amendement (A/74/L.35 et A/74/L.36)

- b) **Assistance au peuple palestinien**

Rapport du Secrétaire général (A/74/89)

Projet de résolution (A/74/L.33)

- c) **Assistance économique spéciale à certains
pays et à certaines régions**

- d) **Renforcement de la coopération
internationale et coordination des efforts**

**déployés pour étudier et atténuer le plus
possible les conséquences de la catastrophe de
Tchernobyl**

Rapport du Secrétaire général (A/74/461)

Projet de résolution (A/74/L.30)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je
donne maintenant la parole au représentant du Bélarus,
qui va présenter le projet de résolution A.74/L.30.

M. Rybakov (Bélarus) (*parle en russe*) : C'est
un grand honneur pour moi de présenter le projet de
résolution A/74/L.30, intitulé « Conséquences durables
de la catastrophe de Tchernobyl », pour examen par
l'Assemblée générale. Je remercie les délégations qui
ont participé aux consultations sur le texte du projet
de résolution et note le caractère amical et substantiel
des discussions qui ont eu lieu. Et je remercie tout
particulièrement de leur appui précieux les pays qui se
sont portés coauteurs du projet de résolution.

En déposant ce projet de résolution, nous
réaffirmons l'importance de la coopération
internationale, sous les auspices de l'Organisation des
Nations Unies, visant à remédier aux conséquences
durables de la catastrophe de Tchernobyl. Plus
de 30 années se sont écoulées depuis l'événement
qui a provoqué l'une des plus grandes catastrophes
technologiques du XX^e siècle, l'accident de la centrale
nucléaire de Tchernobyl, mais des millions de personnes
en ressentent encore les conséquences. Par une ironie
tragique du sort, le Bélarus, le plus petit des trois

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-40916(F)



Document adapté

Merci de recycler



pays les plus touchés par Tchernobyl, a subi un coup extrêmement dur suite à cette catastrophe nucléaire. La zone de contamination radioactive couvre près d'un quart du territoire du Bélarus, où vit environ un cinquième de sa population. Remédier aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl est une priorité absolue de notre gouvernement.

La question des séquelles de Tchernobyl restera pour les régions touchées un problème urgent pour de nombreuses années encore. Le message principal du projet de résolution dont nous sommes saisis est qu'il importe de continuer de coopérer sur la question, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, afin de garantir un développement durable dans les zones touchées grâce à la création de partenariats, à l'innovation et à l'investissement. Le projet de résolution est dans la ligne de la résolution 71/125 qui l'a précédé, adoptée à la soixante et onzième session de l'Assemblée, et s'appuie sur le rapport du Secrétaire général sur la question (A/74/461). Nous notons avec satisfaction la contribution de la communauté internationale à la restauration et au développement des régions touchées. Le Programme des Nations Unies pour le développement joue dans ce domaine un rôle particulier de coordonnateur de tous les organismes des Nations Unies qui participent à cette action. Le rapport note avec satisfaction la mise en place de la nouvelle arche de confinement au-dessus de l'ancien sarcophage, l'un des plus grands projets de coopération internationale jamais réalisés en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, 45 pays donateurs ayant fourni des fonds gérés par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Le projet de résolution définit les directions que les programmes devront prendre pour restaurer les régions touchées, notamment le développement de l'entrepreneuriat local et le tourisme, la création d'emplois, le passage à des technologies respectueuses de l'environnement dans les économies locales, la promotion de la gestion durable des forêts et des innovations agricoles, l'intégration des personnes en situation de vulnérabilité dans les processus de développement local et la promotion de modes de vie sains.

En 2021, la communauté internationale observera le trente-cinquième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. À cet égard, le document prie le Président de l'Assemblée générale de convoquer une séance extraordinaire commémorative à l'occasion de cet anniversaire, qui aura lieu le 26 avril 2021. Nous estimons que le problème de Tchernobyl reste d'actualité, non seulement en raison des conséquences durables de

l'accident, mais aussi en raison de son lien avec d'autres questions importantes examinées par l'ONU, telles que la réduction des risques de catastrophe et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, les soins de santé, le climat et la sécurité environnementale. Nous considérons que l'adoption par l'Assemblée de la résolution sur Tchernobyl est une affirmation de la solidarité continue de la communauté internationale qui appuie les efforts des pays touchés et de sa volonté à continuer d'accorder à la question de Tchernobyl toute l'attention qu'elle mérite.

Pour conclure, je tiens à remercier une fois de plus toutes les délégations qui se sont portées coauteurs du projet de résolution et à encourager d'autres à faire de même. Je suis certain que, comme les années précédentes, ce texte important sera adopté par consensus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande, qui va présenter les projets de résolution A/74/L.32 et A.74/L.33.

M. Salovaara (Finlande) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Union européenne et de ses États membres, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution, intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies », publié sous la cote A/74/L.32.

Nous sommes tous conscients de la complexité de la situation humanitaire actuelle. Le nombre impressionnant et l'ampleur des besoins humanitaires dépassent largement les ressources disponibles et les crises sont de plus en plus longues. Les risques augmentent et sont plus imprévisibles.

Le travail humanitaire dépend de ceux qui ont le courage et la détermination de le faire. Sans les travailleurs humanitaires, aucune aide ne serait possible. L'équation est simple. Mais, cette simplicité cache la tâche la plus complexe et la plus difficile à laquelle les organisations humanitaires sont confrontées aujourd'hui : atteindre les personnes dans le besoin tout en garantissant la sûreté de leur personnel. La gravité de cette nouvelle réalité n'épargne pas le personnel des Nations Unies, le personnel humanitaire et le personnel médical, ainsi que le personnel humanitaire dont l'activité est d'ordre exclusivement médical. Le noble objectif de leur mission ne les protège plus.

L'année dernière, nous avons constaté certaines tendances inquiétantes, à savoir une augmentation du nombre absolu des membres du personnel des Nations

unies touchés dans des incidents de sûreté et de sécurité, y compris une augmentation du nombre des membres du personnel humanitaire qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions à cause de la violence. Les attaques contre les locaux de l'ONU et les établissements de soins de santé ont également augmenté.

Le faible niveau d'application du principe de responsabilité demeure alarmant, contribuant à un sentiment d'impunité et à la répétition d'actes odieux. Les lois nationales et internationales fournissent des cadres solides pour la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire, mais l'application du principe de responsabilité reste insuffisante. Il nous incombe à tous de protéger le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire, et de faire en sorte que les personnes qui portent atteinte à leur sécurité aient à répondre de leurs actes.

Dans le projet de résolution de cette année, l'Assemblée reconnaît une fois de plus la diversité et la pluralité des menaces auxquelles sont exposés les membres féminins et masculins du personnel humanitaire, y compris le personnel des organisations non gouvernementales, le personnel médical et le personnel des Nations Unies et le personnel associé, dans un contexte marqué par une détérioration générale des conditions de sécurité, et elle loue le courage dont ils font preuve pour continuer de travailler dans des conditions aussi difficiles.

L'Assemblée encourage et appuie par ailleurs tous les efforts visant à établir et à renforcer les partenariats, l'échange d'informations et l'évaluation des risques entre l'ONU, ses organismes humanitaires et les autres organisations humanitaires. Une coopération solide entre les acteurs dont les travaux reposent sur les mêmes principes peut stimuler une action collective forte en faveur de la prévention et de l'atténuation des problèmes de sécurité dans les situations de crise. Dans le projet de résolution, l'Assemblée reconnaît que le personnel recruté localement est vulnérable dans son environnement de travail et qu'il importe de respecter le droit international humanitaire dans le cadre des activités de lutte contre le terrorisme, en particulier en ce qui concerne la fourniture d'une aide humanitaire aux populations civiles.

Nous louons le travail accompli par le Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) sous la direction du Secrétaire général adjoint, M. Gilles Michaud, et nous nous félicitons des efforts qu'il a fournis pour regrouper l'ensemble du personnel de sécurité du Secrétariat sous

son autorité. Dans le projet de résolution, l'Assemblée rappelle son mandat précis et ses autres principes directeurs pour le travail essentiel accompli par le DSS et le système de gestion de la sécurité des Nations Unies en général.

L'Union européenne et ses États membres sont convaincus qu'il est de notre devoir de reconnaître l'engagement des travailleurs humanitaires, du personnel des Nations Unies et du personnel associé, d'appuyer leur travail et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer davantage leur sûreté et leur sécurité. Je tiens à remercier chaleureusement les nombreuses délégations qui ont pris part à ces consultations, en particulier celles qui se sont portées coauteurs du projet de résolution, pour leur engagement constructif en faveur de l'adoption d'un texte qui témoigne de notre préoccupation commune pour la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies. Je voudrais également remercier le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de leur appui très utile, qui a éclairé nos débats.

Le présent projet de résolution a toujours été véritablement consensuel, et il doit le rester, en témoignage de notre humanité commune. Il s'agit pour nous d'une obligation envers ceux qui risquent leur vie au quotidien pour sauver la vie d'autres personnes. Ils ont besoin de l'appui collectif, sans équivoque et sans réserve de l'Assemblée générale tout entière.

Au nom de l'Union européenne et de ses États membres, j'ai maintenant l'honneur de présenter le projet de résolution annuel, intitulé « Assistance au peuple palestinien », publié sous la cote A/74/L.33. La République de Macédoine du Nord, la Turquie, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, s'associent à cette partie de ma déclaration.

L'Union européenne reste profondément préoccupée par les conditions de vie difficiles et la situation humanitaire des Palestiniens, en particulier les femmes et les enfants, dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris la zone C et en particulier la bande de Gaza.

La situation demeure instable à Gaza sur les plans politique et de la sécurité, et la situation humanitaire

continue de susciter de graves préoccupations. L'Union européenne appuie sans réserve l'action du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov. Nous saluons les efforts qu'il fournit pour atténuer la crise humanitaire à Gaza.

Dans l'immédiat, la priorité doit être de réduire les tensions et de prévenir un nouveau conflit à Gaza. Le retour de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza est indispensable pour y améliorer durablement les conditions de vie et la situation humanitaire. Toutefois, pour obtenir des résultats durables, il est impératif que la situation à Gaza change fondamentalement. Nous demandons de nouveau à toutes les parties de prendre d'urgence des mesures conformes à la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité aux fins d'un changement fondamental de la situation humanitaire, politique et économique et des conditions de sécurité à Gaza, notamment par l'arrêt de la politique de bouclage, l'ouverture complète des points de passage et l'octroi d'un accès humanitaire, tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

L'Union européenne continuera d'appuyer les efforts de l'ONU et de l'Égypte en faveur de la réunification de Gaza et de la Cisjordanie, sous une seule Autorité palestinienne légitime. Elle continuera d'œuvrer en ce sens avec la collaboration des Israéliens et des Palestiniens, des acteurs de la région et de ses partenaires internationaux. Dans ce contexte, l'Union européenne est déterminée à continuer d'aider le peuple palestinien, notamment les réfugiés.

L'Union européenne et ses États membres sont collectivement les principaux contributeurs au budget de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous avons été parmi les premiers à répondre à l'appel lancé par l'Office pour obtenir des fonds supplémentaires durant la grave crise financière de ces deux dernières années. Nous sommes et resterons des partenaires solides, fiables et prévisibles de l'Office, dont le rôle demeure essentiel, notamment pour la stabilité de la région.

Nous tenons à remercier toutes les parties et les autres membres de s'être joints encore une fois au consensus cette année et de s'être ralliés aux principes et aux objectifs énoncés dans le projet de résolution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A.74/L.34.

M^{me} Eneström (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord signaler que nous nous associons sans réserve à la déclaration qui sera faite ce matin au nom de l'Union européenne.

J'ai le grand privilège de présenter à l'Assemblée générale, au nom de ses 116 coauteurs, un nombre record, le projet de résolution de cette année sur le « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies » (A/74/L.34), dite également résolution d'ensemble sur l'aide humanitaire.

Cette année marque le vingt-huitième anniversaire de la résolution 46/182, présentée et adoptée en décembre 1991, un texte historique qui a jeté les bases du système humanitaire actuel. Depuis lors, la Suède facilite les négociations concernant la résolution de suivi.

Les besoins humanitaires ont augmenté de façon exponentielle ces dernières années en raison des guerres, des conflits prolongés, des catastrophes naturelles et des effets des changements climatiques. Cependant, les efforts que nous fournissons ensemble ont le même but que celui qui a été fixé en ce jour de décembre 1991, à savoir venir efficacement en aide aux femmes et aux hommes touchés par des crises.

Cette année, comme l'Assemblée générale le sait probablement, nous n'avons pas examiné le texte du projet de résolution. À l'exception de quelques ajustements techniques mineurs, le texte qui nous est présenté aujourd'hui est donc le même que celui adopté par l'Assemblée générale en décembre dernier (résolution 73/139). Au lieu de cela, cet automne, nous avons engagé des discussions stratégiques sur les défis humanitaires, non pas d'hier, mais d'aujourd'hui et de demain, et sur la manière dont nous pouvons, ensemble, appuyer au mieux les organismes humanitaires des Nations Unies. Je remercie tous les participants qui ont contribué à ces consultations, ouvrant ainsi la voie à un processus d'examen solide en 2020.

Ce que je retiens de ces consultations, c'est un sentiment renouvelé de l'engagement profond en faveur de l'action humanitaire ici à l'ONU. Nous ne sommes pas toujours d'accord sur tout dans cette salle, mais nous nous accordons sur les principes humanitaires et sur la responsabilité partagée qui est la nôtre d'aider les

personnes dans le besoin. C'est important, réconfortant et, cela constitue en fait, une source d'inspiration.

C'est avec fierté que je présente aujourd'hui dans cette salle le projet de résolution qui résulte du travail dévoué de nombreux États Membres, grands et petits, de pays fournisseurs et récipiendaires d'aide humanitaire, de pays exposés aux catastrophes naturelles et de ceux ayant tiré des enseignements sur la façon d'en atténuer l'impact; de pays qui ont subi des violences et sont en proie à des conflits armés, forçant les gens à fuir, et de pays qui accueillent généreusement ceux qui ont besoin de protection. C'est pourquoi, c'est un plaisir tout particulier de rappeler une fois de plus le nombre très élevé de coauteurs de ce projet de résolution – un record de 116 pays. Cette appropriation large et diverse démontre le caractère véritablement international de la solidarité humanitaire.

Enfin, je voudrais souligner que son adoption par consensus envoie un message important au système des Nations unies et au monde entier sur notre engagement collectif en faveur d'un système d'intervention humanitaire efficace. Il importe de relayer ce message et de le faire ensemble, en tant que Nations Unies; j'appelle donc tous les États Membres à continuer d'appuyer ce projet de résolution aujourd'hui et notre tradition de consensus sur les questions humanitaires, vieille de 29 ans. Je remercie une fois de plus l'Assemblée pour son soutien et son engagement.

J'ai maintenant le grand honneur de faire une déclaration commune au nom de l'Inde et de mon propre pays, la Suède, sur le renforcement du système des Nations unies pour répondre aux urgences humanitaires complexes et diverses de notre époque.

Les besoins humanitaires dans le monde actuel sont plus importants que jamais. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que les situations d'urgence humanitaire, principalement causées par des catastrophes naturelles et des conflits armés, ont atteint un nouveau record cette année, plus de 148,7 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire. Les besoins de financement humanitaire pour 2020 sont fixés à 26,5 milliards de dollars, soit le montant le plus élevé de l'histoire. Le nombre de personnes déplacées en raison d'urgences humanitaires augmente et reste un sujet de préoccupation pour tous. Les crises humanitaires actuelles sont plus complexes et plus longues et requièrent plus d'efforts de la part de la communauté internationale. Il est essentiel d'accroître

la coordination et la complémentarité entre les activités des différents organismes humanitaires.

L'Inde et la Suède réaffirment que les principes humanitaires et le droit international constituent le fondement de l'aide humanitaire. Nous prenons l'engagement de préserver et de renforcer l'adhésion aux principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, ainsi que le respect de ces principes.

Les atteintes répétées au droit humanitaire international restent l'un des défis les plus graves. Les parties aux conflits armés, y compris les acteurs non étatiques, continuent de bafouer le droit international humanitaire et de commettre des violations flagrantes des droits de l'homme en toute impunité. Dans les conflits armés actuels, nous continuons d'être témoins du manque d'accès humanitaire aux personnes dans le besoin, et de l'augmentation des attaques et des menaces dirigées contre les civils, ainsi que contre les soins médicaux.

Il incombe toujours au premier chef à l'État touché d'assurer protection et aide humanitaire en cas de crise. Pour ce qui est de répondre aux besoins spécifiques des populations touchées, l'aide humanitaire internationale doit être fournie de manière impartiale, conformément aux principes directeurs énoncés dans la résolution 46/182.

Les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires continuent de répondre aux urgences complexes de manière louable. La nécessité de renforcer la complémentarité entre l'action humanitaire et la coopération au service du développement, en particulier dans le contexte des situations de crise multidimensionnelles actuelles, est bien reconnue.

Le sous-financement des appels humanitaires reste un défi. Nous appelons les États Membres à envisager d'accroître leurs contributions au système d'aide humanitaire des Nations Unies, y compris au Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) et aux fonds de financement commun nationaux. Nous voudrions souligner la valeur ajoutée d'un financement flexible non affecté et d'un soutien prévisible à nos partenaires humanitaires.

L'accès et la protection des travailleurs humanitaires, en particulier dans les situations de conflit armé, restent un sujet de préoccupation. Les attaques contre le personnel humanitaire ne visent pas seulement l'ONU, mais l'humanité elle-même.

Nous nous félicitons du projet de résolution A/74/L.32, intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies », que nous adopterons dans cette salle plus tard aujourd'hui.

Il ne doit y avoir aucun doute qu'il existe une tolérance zéro vis-à-vis de l'exploitation et des atteintes sexuelles au sein du système des Nations Unies et ailleurs. Les personnes responsables de harcèlement, d'exploitation et d'atteintes sexuelles doivent répondre de leurs actes. Les victimes de ces atteintes et les personnes qui les dénoncent doivent bénéficier d'une protection adéquate. Nous savons gré au Secrétaire général de son engagement sur cette question importante et attendons avec impatience de prendre des mesures concrètes pour y faire face.

La Suède est depuis longtemps l'un des plus grands bailleurs de fonds des activités de base des agents humanitaires des Nations Unies. Son budget humanitaire global a augmenté de manière constante au cours des cinq dernières années, s'alignant sur les besoins humanitaires mondiaux croissants.

La Suède reste attachée au Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire). Elle a décidé de fournir au Programme alimentaire mondial, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et au CERF un financement pluriannuel destiné à leurs activités de base pour la période 2018-2021. Les objectifs concrets de ce pacte constituent un moyen d'engager une réforme efficace et efficiente du système humanitaire, et d'accroître l'inclusion. Un financement humanitaire souple reste une priorité absolue pour la Suède, car nous sommes fermement convaincus qu'un tel financement, tel que le financement de base et commun, permet une action humanitaire opportune, indépendante, efficace et efficiente.

L'Inde soutient les autres pays en développement en apportant de l'aide et des secours en cas d'urgence humanitaire, y compris en cas de catastrophes naturelles. Nos efforts vont de l'approvisionnement immédiat en fournitures nécessaires aux secours à l'évacuation d'urgence d'un grand nombre de personnes de diverses nationalités des régions touchées. La marine indienne a été la première à intervenir dans la crise humanitaire qui éclatée suite au passage du cyclone Idai, qui a frappé le Mozambique le 15 mars. L'Inde a également fourni du matériel de secours d'urgence, notamment des denrées alimentaires et des médicaments, à trois pays touchés

par le cyclone Idai en Afrique australe et aux habitants des Bahamas qui ont été touchés par l'ouragan Dorian.

À l'avenir, nous devons aller au-delà de l'aide immédiate et de la réhabilitation. Un monde résilient face aux catastrophes exige une infrastructure résiliente face aux catastrophes. L'Inde reste déterminée à relever les défis des urgences humanitaires complexes en construisant des infrastructures pouvant résister aux catastrophes. Dans ce contexte, l'Inde a pris l'initiative de lancer, lors du Sommet Action Climat 2019, la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes, en partenariat avec plusieurs autres pays.

L'Inde et la Suède appellent aujourd'hui tous les États Membres à s'engager et à apporter leur contribution pour pouvoir répondre aux besoins et relever les défis inédits actuels avec une solidarité sans pareille et une réponse humanitaire solide.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État de Palestine, qui va présenter la résolution A/74/L.31 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je vais faire deux déclarations : l'une au nom du Groupe des 77 et de la Chine, en relation avec le projet de résolution sur la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles, et l'autre à titre national en relation avec le projet de résolution sur l'assistance au peuple palestinien.

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, j'ai l'honneur de présenter à la plénière de l'Assemblée générale le projet de résolution A/74/L.31, intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ». Nous présentons à nouveau ce projet de résolution cette année, au moment même où le Groupe des 77 et la Chine continuent de réaffirmer l'importance de la coopération internationale pour ce qui est d'aider les pays et les populations touchés par des catastrophes naturelles, conformément à la résolution 46/182 et aux principes directeurs pour le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies. L'Assemblée a inclus ces éléments importants dans le projet de résolution tout en sachant que c'est aux États touchés qu'il incombe au premier chef de lancer, d'organiser, de coordonner et d'exécuter les activités d'aide humanitaire sur leurs territoires.

Elle reconnaît encore qu'à l'évidence, les interventions d'urgence, le relèvement et le développement sont liés, et réaffirme que, pour assurer une transition sans heurt de la phase des secours à celle du relèvement et du développement, il faut que l'assistance d'urgence soit dispensée de manière à favoriser la reprise à court et à moyen termes afin de faciliter le développement à long terme.

Dans le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie cette année un accent particulier est mis sur les changements climatiques et leur impact sur les catastrophes naturelles. À cet égard, dans le projet de résolution, l'on se félicite de la tenue du Sommet Action Climat 2019 convoqué par le Secrétaire général le 23 septembre, et l'on prend note des initiatives et engagements multipartites qui y ont été présentés. L'on aborde également la question de l'ampleur et de l'étendue croissantes des catastrophes naturelles. Par conséquent, le texte souligne la nécessité de redoubler d'efforts pour renforcer les capacités et les compétences des communautés en les aidant à se préparer aux catastrophes naturelles, à y répondre et à s'en relever.

Il est clairement rappelé dans le projet de résolution qu'il importe de prendre rapidement des mesures en vue de réduire au minimum et d'atténuer les conséquences qui pourraient résulter de catastrophes naturelles. Par ailleurs, les États Membres sont encouragés à élaborer des démarches cohérentes pour faire face aux problèmes de déplacement dans le cadre des catastrophes naturelles soudaines ou à évolution lente, et il est pris note des initiatives pertinentes à cet égard.

Tout en constatant dans le projet de résolution que la bonne santé des écosystèmes concourt largement à réduire les risques de catastrophe et à renforcer la résilience des populations, l'on y encourage tous les États, entités des Nations Unies et autres acteurs concernés à favoriser l'adoption, à tous les niveaux, de méthodes de réduction des risques de catastrophe fondées sur les écosystèmes et la nature, à toutes les étapes de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe. L'on y encourage aussi le secteur privé à redoubler d'efforts et à participer davantage aux activités de gestion des risques de catastrophe et à l'aide humanitaire.

Le texte nous encourage également à intensifier nos efforts pour mobiliser des ressources prévisibles sur plusieurs années et à œuvrer collectivement à la réduction des besoins, des risques et des vulnérabilités, ainsi qu'à mobiliser des ressources supplémentaires

grâce à des stratégies de financement par anticipation. Une grande importance y est attachée à la prise en compte de toutes sortes de catastrophes naturelles, de l'action rapide aux efforts de reconstruction, dans le but de reconstruire en mieux nos communautés et d'aboutir à un développement durable.

Enfin, le projet de résolution de cette année encourage les États Membres, les organisations humanitaires et autres parties prenantes concernées, dans le cadre des catastrophes naturelles, à garantir, de façon suffisante et équitable, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous, y compris les femmes et les filles.

Le Groupe des 77 et de la Chine tient à remercier la délégation marocaine d'avoir coordonné en son nom les négociations sur ce projet de résolution. Nous tenons également à remercier les collègues du Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui nous ont aidés tout au long du processus. Nous nous félicitons par ailleurs de l'esprit constructif et de l'appui inestimable dont ont fait montre tous les États Membres afin d'aboutir au texte final. Nous espérons que ce projet de résolution sera adopté par consensus à la présente session de l'Assemblée générale, comme l'ont été les résolutions antérieures adoptées aux sessions précédentes.

Pour conclure, je demande instamment à toutes les délégations de soutenir l'intégrité de ce projet de résolution et de voter contre l'amendement proposé par les États-Unis d'Amérique sous la cote A/74/L.35. Je leur demande également de voter pour le maintien de chaque paragraphe du projet de résolution.

Je vais maintenant passer à la deuxième partie de mon intervention et m'exprimer à titre national.

(l'orateur poursuit en arabe)

Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général António Guterres sur l'« Assistance au peuple palestinien », qui couvre la période du 26 juillet 2018 au 24 juillet 2019 (A/74/89), je tiens à remercier le Secrétaire général et son équipe pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'établir ce rapport, qui porte sur tous les aspects de la vie économique et sociale du peuple palestinien. Je voudrais également remercier tous les organismes et programmes des Nations Unies qui apportent leur aide au peuple palestinien, ainsi que tous les États donateurs, à titre individuel et collectif.

Le rapport aborde de manière approfondie et pratique les nombreux aspects de l'assistance fournie par

les différents programmes et fonds des Nations Unies opérant dans le Territoire palestinien occupé, et illustre clairement le besoin urgent d'une telle assistance pour les Palestiniens et l'impact positif de celle-ci sur leur vie au quotidien. Les Nations Unies, par l'intermédiaire de ses divers organismes et programmes, continuent depuis plus de 70 ans de s'attaquer aux conséquences de la Nakba et au déplacement des Palestiniens de leurs terres et de leurs villages, ainsi qu'à la perte de leurs moyens de subsistance et de leurs ressources économiques.

Pendant toute la durée de l'occupation, plus d'un demi-siècle, l'ONU s'est employée de manière continue à remédier à ses nombreuses conséquences négatives sur tous les aspects de la vie des Palestiniens. Toutefois, les causes profondes du problème n'ont pas été traitées. Tant qu'Israël, Puissance occupante, agira comme s'il était un État au-dessus du droit international et tant que le système international ne le contraindra pas à se conformer aux résolutions internationales, le système international devra continuer, pendant longtemps encore, à s'attaquer aux conséquences du problème et non à ses causes profondes.

Nous sommes à 10 ans de l'échéance fixée pour la réalisation des 17 objectifs de développement durable. Les enjeux liés au développement sont durables, mondiaux et universels. Personne n'est épargné par les effets des changements climatiques, de la pollution, de la désertification, de l'acidification des océans, des perspectives d'emploi peu prometteuses, des pénuries d'eau, des épidémies transfrontalières et autres. Toutefois, la seule différence en ce qui concerne leurs effets tient à l'importance de leur incidence sur les différents pays, qui dépend dans une large mesure de la volonté d'un pays de s'adapter à ces effets et de les atténuer. Le processus d'adaptation et d'atténuation repose sur trois piliers : une planification saine, la mobilisation des ressources nécessaires et la capacité de mise en œuvre et de suivi.

Le Gouvernement de l'État de Palestine a élaboré un plan de développement quinquennal – Programme de politique nationale 2017-2022 : Les citoyens d'abord – pour ne laisser personne de côté. Ce plan prend en compte les processus d'adaptation ainsi que les résultats et les incidences des défis liés au développement universel. Nous nous attelons à rechercher les moyens de bénéficier de ressources financières, au niveau national et international, pour mettre en œuvre ce plan. Toutefois, le troisième pilier, la mise en œuvre et le suivi, est mis en péril par l'occupation israélienne. À l'exception de

l'aide fournie au peuple palestinien par les Nations Unies et les pays donateurs amis dans le domaine de l'éducation, qui réunit les conditions d'un véritable développement durable, le reste de l'aide accordée au peuple palestinien est une aide d'urgence qui, bien que vitale et d'une importance capitale, ne contribue pas à la construction d'une véritable infrastructure pour le développement durable auquel le peuple palestinien aspire, ni ne lui permet de continuer à vivre sur le reste de son territoire et d'y établir une paix durable.

En 2017, l'État de Palestine a présenté au Forum politique de haut niveau sur le développement durable son premier examen national volontaire sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Nous avons démontré, de manière très concrète et preuves à l'appui que, malgré la mise en place d'un plan national élaboré en collaboration avec tous les partenaires nationaux et internationaux, l'obstacle principal à la mise en œuvre de ce plan national ambitieux reste l'occupation israélienne et ses nombreuses conséquences, qui constituent au quotidien des obstacles pour les Palestiniens. Il est impossible pour les Palestiniens d'exercer leurs droits naturels dans la zone C de la Cisjordanie, qui représente 60% de la Cisjordanie occupée, et de communiquer naturellement entre eux. Le blocus continu imposé à la bande de Gaza, la construction du mur d'annexion et d'expansion à l'intérieur de la Cisjordanie occupée et la politique actuelle de démolition des biens palestiniens, sans parler de l'expansion illégale des colonies, de la confiscation des biens et des terres palestiniens, ainsi que bien d'autres pratiques détaillées dans les rapports de l'ONU et d'autres organisations internationales fiables, se conjuguent pour créer une situation dans laquelle, à terme, les Palestiniens seront laissés de côté.

En 2019, un grand pas en avant a été fait dans le travail politique et diplomatique accompli par l'État de Palestine à la présidence du Groupe des 77 et la Chine. L'État de Palestine s'est révélé être un acteur influent dans le développement mondial et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous avons coopéré de manière responsable et constructive avec tous nos partenaires en dehors du Groupe et avons dirigé les processus de négociation, ce qui nous a valu les éloges et le respect de tous. Cela confirme que nous sommes un membre important et actif de la communauté internationale et que nous avons les moyens d'apporter des changements positifs. À ce titre, tous les investissements antérieurs fournis par le système des Nations Unies et des États amis en faveur du renforcement des capacités du peuple palestinien

ont eu une incidence considérable, qui non seulement a profité aux Palestiniens, mais a permis aussi d'appuyer les efforts déployés pour atteindre des objectifs de développement mondiaux ambitieux.

Enfin, j'aimerais renouveler mes remerciements à tous les pays qui ont fourni et continuent de fournir une assistance au peuple palestinien, ainsi qu'à tous les organismes et programmes des Nations Unies opérant dans le territoire palestinien occupé, notamment Jérusalem-Est.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis, qui va présenter les projets d'amendement figurant dans les documents A/74/L.35 et A/74/L.36.

M^{me} Nemroff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Il y a deux semaines, les Nations Unies ont publié l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020*, qui dresse un tableau des défis et des souffrances humaines auxquels nous allons faire face au cours de l'année à venir. Les besoins humanitaires vont croissant dans un contexte inquiétant, marqué par des conflits prolongés et qui s'intensifient, à l'exemple de la Syrie qui en est à sa neuvième année de guerre civile; des déplacements de population à grande échelle dus à l'extrémisme violent, que nous continuons d'observer en Iraq; et une intensification des attaques dirigées contre les travailleurs humanitaires dans des situations d'urgence, comme au Soudan du Sud. Les besoins sont également aggravés par de graves chocs climatiques dans des pays comme le Tchad et le Niger, ainsi que par de grandes épidémies de maladies infectieuses, comme en République démocratique du Congo. En outre, la mauvaise gouvernance, la violence et les restrictions imposées à la société civile dans des pays comme le Zimbabwe et le Venezuela continuent d'aggraver l'insécurité alimentaire et les crises humanitaires.

Selon l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020*, 168 millions de personnes – chiffre record – devront bénéficier d'une aide humanitaire et d'une protection, soit 36 millions de plus que le chiffre annoncé par l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2019*, publié en décembre 2018. Les Nations Unies et leurs partenaires devront compter sur la somme de 28,8 milliards de dollars pour venir en aide à près de 110 millions de personnes parmi les plus vulnérables.

Avec plus de 9,3 milliards de dollars en 2019, les États-Unis sont le premier donateur humanitaire au monde. Ce chiffre représente près d'un tiers des

28,1 milliards de dollars réclamés l'année dernière par les Nations Unies et plus de 43 % du total des fonds avancés pour satisfaire aux besoins humanitaires en novembre 2019.

La pire crise humanitaire au monde a lieu au Yémen. Les besoins restent également élevés en Syrie, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan, au Soudan du Sud et au Venezuela. En 2019, plusieurs plans d'intervention humanitaire étaient sous-financés, notamment celui pour le Venezuela, financé à hauteur seulement de 25 %, pour la Syrie, financé à hauteur seulement de 36 %, et pour Haïti, financé à hauteur seulement de 29 %. Ces statistiques soulignent la nécessité d'un meilleur partage des contributions entre les donateurs. Nous sommes rassurés de constater que d'autres donateurs augmentent leurs contributions. Toutefois, face à l'augmentation des besoins et des souffrances, nous appelons d'autres pays à prendre l'engagement de faire davantage.

Les États-Unis continueront à venir en aide à ceux qui sont dans le besoin. En moyenne, les États-Unis répondent à plus de 65 catastrophes chaque année – soit plus d'une par semaine – dans plus de 50 pays, apportant leur aide aux personnes frappées par des catastrophes à déclenchement rapide, telles que les tremblements de terre, les éruptions volcaniques en et les inondations, ainsi que par des crises à déclenchement lent, notamment les sécheresses et les conflits.

L'Agence des États-Unis pour le développement international est également le plus grand fournisseur d'aide alimentaire au monde. Les États-Unis ont des capacités inégalées dans le monde, et nous sommes fiers de les utiliser dans les situations d'urgence humanitaire pour ceux qui en ont besoin. Outre l'augmentation des ressources financières et du nombre de partenaires assumant la charge financière, nous devons continuer à améliorer l'efficacité de nos efforts humanitaires, notamment en appuyant les réformes du système humanitaire international, ce qui implique que nous veillons à la cohérence entre nos efforts humanitaires, de consolidation de la paix et de développement, que nous donnions aux acteurs locaux les moyens d'agir, renforçons la transparence et améliorions les évaluations conjointes et impartiales des besoins.

Nous devons également faire pression sur les gouvernements et les parties aux conflits pour qu'ils respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des efforts de longue date que nous déployons

pour faire en sorte que les conséquences humanitaires des crises, telles que celles du Yémen et de la Syrie, continuent de figurer à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. À cet égard, les États-Unis et leurs partenaires ne permettront jamais que les voix des personnes en souffrance soient réduites au silence, voire oubliées.

Les États-Unis sont heureux de parrainer le projet de résolution A/74/L.32, intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies ». Ce projet de résolution adresse à point nommé un message de solidarité important aux nombreuses personnes courageuses qui risquent leur vie pour apporter une aide humanitaire aux millions de personnes qui en ont un besoin urgent. Au cours des neuf premiers mois de 2019, 825 attaques ont été perpétrées contre des travailleurs et des établissements de santé, faisant 171 morts. Les attaques dirigées contre les civils, y compris les travailleurs humanitaires, dans les conflits armés reflètent un mépris flagrant pour la vie humaine et le droit international humanitaire. Nous sommes fiers d'appuyer ce projet de résolution et exprimons nos plus sincères remerciements et notre soutien à l'ensemble du personnel humanitaire qui opère dans les endroits les plus dangereux du monde. Nous leur sommes reconnaissants de leurs extraordinaires contributions et compassion. Nous appelons les États Membres à respecter leurs obligations au titre du droit international humanitaire et à accroître la protection des travailleurs humanitaires.

Les États-Unis soutiennent les victimes de la violence fondée sur le genre et condamnent l'exploitation des femmes et des filles dans les situations d'urgence. Nous tenons cependant à souligner que les soins de santé sexuelle et procréative doivent viser la promotion de la santé et la prévention, conformément à la législation et aux politiques nationales, et non l'avortement. Nous avons donc proposé des amendements aux paragraphes 58 et 59 du projet de résolution humanitaire contenu dans le document A/74/L.34. Nous avons également proposé un amendement au paragraphe 62 du projet de résolution A/74/L.31, relatif aux catastrophes naturelles, afin de répondre à ces préoccupations.

Les États-Unis demeurent fermement attachés à leur rôle multiforme de chef de file en matière d'action humanitaire et de diplomatie dans le monde entier. Nous continuerons d'améliorer la coordination et l'acheminement efficace de l'aide humanitaire pour les millions de personnes afin de leur permettre de surmonter les souffrances dues aux conflits et autres

tragédies. Nous demandons que cette déclaration soit consignée dans le procès-verbal officiel de la séance.

M^{me} Sulaiman (Brunei Darussalam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) – Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam.

Tout d'abord, nous tenons à remercier le Secrétaire général pour ses rapports au titre de ce point de l'ordre du jour (A/74/81, A/74/138, A/74/319 et A/74/464), qui donnent un aperçu des nombreux défis auxquels sont confrontés les travailleurs humanitaires, notamment en ce qui concerne la fourniture de l'aide humanitaire.

Il est important que nous saisissons cette occasion pour féliciter tous les travailleurs humanitaires qui, sur le terrain, sont confrontés à des situations graves et mettent tout en œuvre pour venir en aide à ceux qui se trouvent dans des situations de grande vulnérabilité. Nous tenons également à exprimer notre sincère reconnaissance au système des Nations Unies, en particulier au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour son rôle inestimable dans la coordination et la fourniture de l'aide humanitaire.

L'Asie du Sud-Est est le théâtre d'une des pires catastrophes naturelles de la planète. Au cours de la seule année 2018, les États membres de l'ASEAN ont connu 424 catastrophes naturelles, allant du tremblement de terre dévastateur et du tsunami qui s'est ensuivi à Palu, aux éruptions volcaniques à Bali, au super-typhon Mangkhut aux Philippines et aux inondations extrêmes au Laos, au Viet Nam, au Myanmar et au Cambodge. Ces catastrophes naturelles ont causé des dommages aux infrastructures, aux biens et à l'agriculture de l'ordre de 1,2 milliard de dollars, ainsi que des pertes en vies humaines.

Au sein de l'ASEAN, nous sommes pleinement conscients que les catastrophes sont souvent de nature transfrontalière et qu'elles appellent par conséquent des réponses coordonnées et transfrontalières. À cette fin, l'ASEAN a mis en place des cadres pour garantir une réponse intégrée et concertée. L'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence a été envisagé pour faciliter la coopération régionale afin de mieux nous préparer à réagir aux catastrophes, ce qui a conduit à la création du Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN. Depuis

sa création en novembre 2011, le Centre est devenu une institution-phare sur le plan international en ce qui concerne la réponse aux catastrophes. Il a permis de répondre à 31 catastrophes majeures dans sept États membres de l'ASEAN, en fournissant une aide allant du déploiement de matériel de secours de l'ASEAN, de la gestion de l'information et de la coordination du soutien à l'évaluation rapide par le déploiement de l'équipe d'évaluation et de réponse d'urgence de l'ASEAN.

L'ASEAN a également beaucoup progressé en matière de renforcement de ses capacités de gestion des catastrophes. En mars dernier, le Centre d'aide humanitaire de l'ASEAN a inauguré la première édition de l'*ASEAN Risk Monitor and Disaster Management Review*, qui offre de nouvelles analyses et perspectives scientifiques en matière de gestion des catastrophes et de la possibilité de son application pour l'élaboration de politiques.

Nous sommes également heureux de partager avec l'Assemblée certaines avancées importantes réalisées par le Système logistique de secours d'urgence en cas de catastrophe de l'ASEAN. En juin et juillet 2019, des centres satellitaires du Système ont été installés en Thaïlande et aux Philippines. Ces centres satellitaires viennent compléter celui de Subang, en Malaisie, et permettront au Centre d'aide humanitaire de l'ASEAN d'améliorer l'acheminement d'articles de secours vers les zones touchées par les catastrophes au sein de la région de l'ASEAN, renforçant ainsi la réponse collective de l'ASEAN en cas de catastrophes naturelles dans le cadre de l'approche « One ASEAN, One Response ».

Cette année, l'ASEAN a tenu son cinquième dialogue stratégique sur la gestion des catastrophes sous le thème « Renforcer la résilience de l'ASEAN face aux catastrophes naturelles ». Ces discussions ont permis d'établir des références stratégiques sur la manière d'avancer dans l'élaboration du prochain programme de travail de l'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence pour la période 2021-2025.

L'ASEAN ne peut, à elle seule, faire davantage pour préparer nos pays et nos peuples. L'ASEAN compte aussi sur le soutien de ses partenaires, de l'ONU et de ses organismes, ainsi que du secteur privé, pour agir ensemble afin de surmonter ces défis croissants inhérents à la lutte contre les effets négatifs des changements climatiques, les retards en matière de développement, la détérioration de l'environnement et l'extension des zones à risque.

Pour terminer, l'ASEAN est déterminée à poursuivre ses efforts pour répondre, de manière efficace et en temps voulu, aux catastrophes naturelles et permettre ainsi la fourniture optimale d'une aide et d'une assistance humanitaires. Pour y parvenir, nous continuerons de coopérer avec nos partenaires de la communauté internationale.

M. Gonzato (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Les tâches auxquelles la communauté humanitaire est confrontée n'ont jamais été aussi immenses. Cela ne tient pas seulement à l'ampleur des besoins humanitaires mais, surtout, à la nature même des défis humanitaires actuels. Dans un contexte marqué par une pénurie de ressources, les besoins humanitaires augmentent et l'espace humanitaire est de plus en plus mis à mal. Plus grave encore, le paysage humanitaire est de plus en plus confronté à des violations sans précédent du droit international humanitaire, ce qui est particulièrement préoccupant en cette période cruciale marquée par le soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève de 1949 et la trente-troisième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Comme l'a récemment réaffirmé le Conseil de l'Union européenne, l'Union européenne prend de nouveau l'engagement de veiller au respect du droit humanitaire international, tout en garantissant que les mesures de lutte contre le terrorisme et les sanctions ne feront pas obstacle à l'aide humanitaire et seront conformes au droit international, en particulier au droit humanitaire international, au droit international des droits de l'homme et au droit international des réfugiés.

Nous ne relâcherons pas nos efforts afin que le respect du droit international, notamment la garantie d'un accès humanitaire sûr, rapide, sans entrave et durable, demeure une priorité internationale. Le refus illégal de l'accès humanitaire aux populations civiles et le recours à l'affamement comme méthode de guerre constituent de graves violations du droit humanitaire international qu'il faut condamner dans les termes les plus

fermes. Lorsque des violations du droit humanitaire international ont lieu, nous devons insister sur l'importance de l'application du principe de responsabilité. Des enquêtes complètes, rapides, impartiales et efficaces sont indispensables, y compris le recours, en dernier ressort, à la juridiction de la Cour pénale internationale.

Le principe de l'aide humanitaire et, de façon plus tragique, les travailleurs humanitaires eux-mêmes sont de plus en plus souvent attaqués. La noblesse de leur mission ne les protège plus. L'année dernière, au moins 131 travailleurs humanitaires ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. La communauté internationale a une obligation envers ceux qui mettent leur vie en danger pour améliorer la situation sur le terrain.

La protection des travailleurs humanitaires est l'une des priorités principales de l'Union européenne. Qu'ils soient recrutés sur le plan international ou local, qu'ils œuvrent pour les Nations Unies, le Mouvement de la Croix-Rouge ou pour des organisations non gouvernementales, les travailleurs humanitaires méritent notre plus grand respect, notre plus vive attention et notre protection la plus efficace. Cela inclut également la protection contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Les déplacements forcés sont particulièrement préoccupants. Au coût humain tragique des conflits et des catastrophes naturelles s'ajoute celui des personnes amenées à fuir leur foyer. Le nombre de personnes déplacées n'a cessé d'augmenter ces dernières années, avec plus de 70 millions de personnes déplacées de force cette année, soit la situation la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale. Si bon nombre d'entre elles traversent les frontières, principalement vers les pays voisins, la majorité – 41 millions de personnes – sont déplacées à l'intérieur des frontières nationales. Répondre aux besoins fondamentaux des personnes vulnérables déplacées à l'intérieur de leur propre pays est une exigence particulièrement complexe. C'est pourquoi nous nous félicitons de la création du Groupe de haut niveau sur les déplacements internes, dont la vocation est d'apporter des solutions concrètes et à long terme à ce problème.

Il est essentiel de redoubler d'efforts pour garantir le respect de principes fondamentaux tels que la protection et l'accès. Face à l'ampleur, à la complexité et au caractère durable des crises actuelles, il faut renforcer la coordination directe avec tous les acteurs concernés, ce qui va bien au-delà de l'aide d'urgence. Étant donné les besoins croissants, il est primordial de garantir

l'engagement tangible des différents acteurs pour obtenir des résultats collectifs. Il est essentiel également d'évaluer ensemble les besoins et les vulnérabilités, afin que toutes les parties prenantes puissent apporter leur contribution en fonction de leur avantage comparatif et de leur mandat.

L'Union européenne et ses États membres sont résolus à demeurer aux avant-postes de l'action humanitaire afin de relever les défis humanitaires actuels, atténuer les souffrances humaines et venir en aide aux personnes touchées par les conflits et les crises dans le monde entier. La protection des civils et l'octroi d'une aide axée sur les besoins, conformément aux principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, tels que consacrés dans le consensus européen sur l'aide humanitaire, resteront la pierre angulaire de notre engagement.

Assumant sa responsabilité de donateur mondial, l'Union européenne continuera de participer aux opérations d'urgence les plus délicates à travers le monde, notamment dans les régions voisines de l'Europe ainsi qu'au Moyen-Orient, dans la Corne de l'Afrique, au Sahel, en Asie et en Amérique latine. Plutôt que de simplement réagir aux conséquences humanitaires des catastrophes et des crises, nous devons consacrer davantage d'énergie et de ressources à la préparation et à l'action rapide. L'Union européenne est déterminée à intensifier ses efforts pour mieux prendre en compte les changements climatiques et la préservation de l'environnement dans la manière dont nous organisons notre réponse et notre préparation aux situations d'urgence résultant de catastrophes tant d'origine humaine que naturelle. Cette démarche découle des efforts déployés pour étudier les moyens de répondre plus efficacement et de façon anticipée aux besoins humanitaires imminents. De nouveaux investissements en matière d'alerte précoce et un financement basé sur des indicateurs permettront une intervention humanitaire rapide, avant que les catastrophes surviennent ou que les violences gagnent en intensité. En conséquence, nous continuerons à accorder une attention particulière à l'efficacité de l'aide. Les évaluations conjointes des besoins, l'utilisation des données et la numérisation sont des outils essentiels pour traduire l'alerte rapide en action rapide et, plus important encore, pour nous aider à remplir notre principale mission, qui est de mieux aider les personnes dans le besoin.

L'Union européenne et ses États membres réaffirment leur volonté sans faille de placer les

personnes au centre de leur action humanitaire. Les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées sont frappés de manière disproportionnée par les catastrophes et les conflits. Les opérations humanitaires doivent tenir compte de leurs besoins et de leurs capacités, ainsi que des questions de genre et de diversité et les prendre en compte tout au long du cycle d'intervention. Cela inclut l'aide aux femmes et aux filles en matière de santé sexuelle et procréative. L'Union européenne continue également à appuyer les efforts de prévention en matière d'abus et d'exploitation sexuels, ainsi qu'à veiller à ce que la santé mentale et le soutien psychologique fassent partie intégrante de la réponse humanitaire.

L'aide humanitaire ne peut être la solution à un conflit. Nous appelons par conséquent la communauté internationale à œuvrer à des solutions politiques pour mettre fin aux conflits. De même, la concrétisation du lien entre l'aide humanitaire et le développement, tout en tenant compte de la dimension paix et dans le plein respect des différents mandats des acteurs, peut permettre d'atténuer les vulnérabilités et de réduire les besoins à plus long terme.

Les défis auxquels la communauté humanitaire est confrontée aujourd'hui sont immenses. Nous, membres de l'Assemblée générale, devons apporter notre contribution à ses travaux par le biais des projets de résolution dont nous sommes saisis pour adoption aujourd'hui et en maintenant le consensus international sur les cadres normatifs de l'ONU en matière d'action humanitaire. Nous le faisons en réaffirmant la nécessité de garantir la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies, par le biais du projet de résolution (A/74/L.32) présenté au nom des 28 États membres de l'Union européenne, et en répondant plus efficacement aux conséquences des catastrophes naturelles, par le biais du projet de résolution (A/74/L.31) présenté par le Groupe des 77 et la Chine et facilité par le Maroc, et en réaffirmant le cadre convenu pour l'action humanitaire dans le projet de résolution (A/74/L.34) contenant le texte appelé à succéder à la résolution 46/182, présenté par l'un de nos États membres, la Suède.

L'Union européenne et ses États membres demeurent le premier donateur humanitaire au monde. Nous poursuivrons dans cette voie en 2020, et nous appelons le reste de la communauté internationale à nous rejoindre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Oksana Koliada, Ministre des anciens combattants, des territoires temporairement occupés et des personnes déplacées de l'Ukraine.

M^{me} Koliada (Ukraine) (*parle en ukrainien; texte anglais fourni par la délégation*) : La délégation ukrainienne souscrit à la déclaration prononcée par la Délégation de l'Union européenne et souhaite faire la déclaration suivante à titre national.

L'Ukraine est un pays européen puissant, doté d'une économie développée et de normes sociales relativement élevées. Pendant près de 70 ans, notre pays n'a pas connu les horreurs de la guerre.

Pisky, bourgade respectable située à proximité de Donetsk, dispose d'infrastructures modernes en matière de transport, d'éducation et de soins de santé. Six familles qui y vivent actuellement n'ont ni les moyens ni les ressources financières pour échapper aux tirs quotidiens. Telle est la situation qui règne aujourd'hui à Pisky. Voici une photo d'enfants vivant dans ce territoire occupé. Chaque jour, 10 enfants du village de Staromaryivka empruntent une route de quatre kilomètres jonchée de mines et traversent un pont partiellement détruit pour se rendre à l'école dans le village de Granitne, contrôlé par le gouvernement ukrainien. Ce chemin est si fréquenté que *Google Maps* en fait la promotion en tant qu'itinéraire recommandé.

Cela fait 2075 jours que mon pays subit l'agression armée de la Fédération de Russie. Plus de 13 000 personnes ont été tuées, dont 3 345 civils, parmi lesquels 172 enfants. Parmi ces morts on compte également 298 citoyens étrangers, passagers du vol MH17 de la Malaysia Airlines, abattus par un missile Buk lancé par l'artillerie antiaérienne russe. Plus de 100 000 enfants ukrainiens vivent à proximité de la ligne de conflit, où la formation au déminage est importante. Sept enfants ont été tués et 29 blessés par des mines depuis 2014. Quelque 1,4 million de personnes ont dû quitter leur foyer et plus de 5 millions de personnes – soit 13 % de la population ukrainienne – vivent dans les territoires temporairement occupés, où les droits de l'homme et les libertés sont violés.

En raison de l'occupation de la Crimée et de zones séparées dans les régions de Donetsk et de Louhansk, l'Ukraine a perdu plus de 7 % de son territoire, ce qui représente plus que la superficie de pays comme la Suisse, les Pays-Bas ou l'Estonie. La population civile

sur le territoire de la Crimée occupée est victime d'arrestations et de poursuites pour opinions politiques, origine ethnique ou religion. Les écoles ukrainiennes sont fermées. L'identité ukrainienne et tatar de la Crimée est détruite. Les institutions scientifiques de la puissance occupante, la Fédération de Russie, détruisent le patrimoine culturel de l'Ukraine. Il y a exactement un mois, le 14 novembre, la Cour d'arbitrage de Kalouga a pris la décision d'expulser l'éparchie de Crimée de l'Église orthodoxe ukrainienne de la cathédrale des Saints égaux aux Apôtres Vladimir et Olga à Simferopol. Dans le même temps, il a également été décidé de démolir la chapelle de l'Église orthodoxe ukrainienne de Yevpatoria.

Plus d'une centaine de citoyens ukrainiens ont été emprisonnés pour des raisons clairement politiques. Au cours de la seule année 2014, plus de 500 000 citoyens russes ont été envoyés en Crimée. Une militarisation effrénée de la Crimée est en cours.

Nous voulons unifier notre pays. L'objectif principal est de parvenir au rétablissement de l'esprit ukrainien; ce n'est que lorsqu'il en sera ainsi que la récupération des territoires sera possible. Les problèmes et les besoins du peuple ukrainien font l'objet de toute notre attention.

Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui nous viennent en aide dans une période aussi difficile pour notre pays. Cinquante agences humanitaires internationales œuvrent de part et d'autre de la ligne de conflit. En cinq ans, nos partenaires ont fourni une aide d'un montant de 540 millions de dollars. Cette aide a bénéficié à plus de 3,5 millions de citoyens ukrainiens qui pâtissent des conséquences de la guerre. Grâce à notre coopération avec nos partenaires internationaux, nous parvenons actuellement à répondre aux besoins les plus urgents de ces personnes. Le moment est venu de passer progressivement mais résolument des principes d'une réponse humanitaire urgente à des programmes de développement efficaces. Les tâches qui nous incombent sont les suivantes.

Tout d'abord, nous devons simplifier autant que faire se peut l'accès des habitants des territoires temporairement occupés aux services publics administratifs, éducatifs et sanitaires de base. Nous avons récemment considérablement simplifié la procédure de franchissement de la ligne de conflit, résolvant ainsi une série de problèmes importants pour nos citoyens contraints de vivre dans les territoires occupés.

Deuxièmement, nous poursuivons la mise en œuvre d'un nouveau programme efficace d'investissement dans le développement de la région, axé sur les projets d'infrastructure, qui pourrait, au fil du temps, entraîner un changement de la situation économique de la région.

Troisièmement, nous intensifions nos efforts pour mettre en place une politique d'information efficace, car c'est dans le domaine de l'information que la Russie a commencé son agression contre nous. La guerre hybride est une réalité aujourd'hui. Je conseillerais à nos partenaires étrangers de tirer les enseignements de la situation en Ukraine.

Quatrièmement, nous procédons à un travail de surveillance, aussi étendu que possible, au sein des territoires temporairement occupés, en accordant une attention particulière à la Crimée. Notre objectif est d'enregistrer toutes les violations des droits de l'homme et les cas dans lesquels les intérêts de notre pays sont attaqués, afin de permettre des réponses rapides et d'élaborer des mécanismes de réponse efficaces.

Cinquièmement, nous avons élaboré et commencé à mettre en œuvre des programmes complets d'indemnisation pour les logements détruits.

Enfin, le Gouvernement ukrainien, avec son Parlement, a adopté une série de règlements visant à protéger les droits des prisonniers de guerre, des civils détenus illégalement et des victimes de persécutions politiques dans les territoires temporairement occupés.

Je tiens, pour terminer, à remercier tous ceux qui aident l'Ukraine, des puissants organismes gouvernementaux aux plus petites missions humanitaires. Nous apprécions le soutien international qu'ils apportent à l'Ukraine, tant pour combattre l'agresseur que pour faire face aux conséquences de la guerre. Notre tâche commune consiste à veiller à ce que les enfants d'Ukraine et du monde entier n'aient jamais à connaître les réalités de la guerre ni à avoir à étudier les différents types de mines, mais qu'ils puissent au contraire être heureux et profiter de la vie. Je remercie les membres de leur aide, de leur compréhension et de leur attention.

M. Alfassam (Koweït) (*parle en arabe*) : La délégation koweïtienne se réjouit de participer au présent débat consacré au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale. Sous la direction de S. A. le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah,

qui dirige l'action humanitaire, l'État du Koweït est fermement convaincu de la nécessité de fournir une aide humanitaire aux plus vulnérables et aux plus nécessiteux dans le monde entier. Cette conviction inébranlable remonte à la création de mon pays, qui a entrepris un travail caritatif qui a fait sa réputation en faveur de la diplomatie humanitaire, laquelle est devenue un aspect essentiel de notre politique étrangère.

Face à l'intensification des crises humanitaires et des conflits, qui entraînent des flux importants de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays avec des conséquences humanitaires désastreuses, l'État du Koweït coopère avec l'ensemble des membres de l'ONU et les partenaires internationaux pour relever les défis dans le domaine humanitaire et du développement, et coordonner le travail humanitaire. Réaffirmant les appels de l'Assemblée générale dans les résolutions relatives à l'aide humanitaire, l'État du Koweït rappelle une fois encore qu'il importe de renforcer et de coordonner l'aide humanitaire et les secours d'urgence dans les zones dévastées.

L'État du Koweït continue d'honorer ses responsabilités aux niveaux régional et international en tant que centre d'aide humanitaire, en contribuant au règlement de différentes questions humanitaires internationales, en fournissant une aide et en répondant aux crises et aux catastrophes.

L'aide publique au développement dispensée par l'État du Koweït représente le double du pourcentage convenu au niveau international, conformément à notre démarche bien connue en matière d'action humanitaire et de développement tant au niveau officiel que public. Nous poursuivons sur la voie de la réalisation de notre noble mission humanitaire, qui reflète les véritables valeurs et principes du peuple koweïtien. En outre, depuis 2008, nous consacrons 10 % de notre aide aux pays frappés par des catastrophes, et ce par le biais des institutions et organismes onusiens.

Ma délégation a pris connaissance des rapports du Secrétaire général, au titre du point 71 de l'ordre du jour. Nous partageons ses craintes concernant les millions de personnes contraintes de quitter leur foyer, de perdre leurs moyens de subsistance et d'être en proie à la faim et à la maladie. Ainsi, des millions de personnes sont déplacées du fait des conflits, de la violence et de l'oppression dans le monde entier. Les exemples de la Syrie, du Yémen, du Myanmar, du Bangladesh et de l'Afghanistan illustrent de manière concrète les effets des crises, des conflits et de la violence.

Dans le cadre de sa pleine coopération à la mise en place de liens humanitaires entre tous les États pour la fourniture d'une aide en cas de catastrophes naturelles, l'État du Koweït a annoncé des contributions volontaires au Fonds central d'intervention d'urgence d'un montant d'un million de dollars pour 2019, ainsi qu'un million de dollars supplémentaires pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et 2 millions de dollars supplémentaires pour l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Nous tenons, pour terminer, à rendre hommage aux différents organismes et institutions des Nations Unies, ainsi qu'à leurs partenaires, pour leur rôle d'appui et de coordination de l'aide humanitaire et des secours à travers le monde. Nous saluons le rôle central joué par les fonctionnaires des Nations Unies et tous ceux qui œuvrent dans le domaine de l'aide humanitaire. Tels des soldats, ils déploient des efforts inlassables pour mener à bien leurs activités humanitaires et méritent tous nos remerciements et notre reconnaissance.

M^{me} Harqoos (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je me réjouis de participer à ce débat très important consacré au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale. Je tiens à remercier le Secrétaire général pour ses rapports sur le sujet.

Les Émirats arabes unis souscrivent à la déclaration prononcée par l'observateur de l'État observateur de la Palestine au nom du Groupe des 77 et la Chine, et souhaitent faire la déclaration suivante à titre national, qui peut se résumer comme suit.

Premièrement, mon pays souligne qu'il importe de prendre davantage en compte les questions relatives au sexe, à l'âge et aux personnes handicapées dans les programmes humanitaires des Nations Unies. La mise en place par le Comité permanent interorganisations d'indicateurs relatifs à l'âge et à l'égalité des sexes est un progrès notable. Il est grand temps de consacrer davantage de débats à la question de la mise en place d'un indicateur pour les personnes handicapées.

Deuxièmement, mon pays se félicite de l'ajout par l'ONU de financement d'un financement dynamique et prévisible à ses outils. Cet élément doit être pris en compte dans tous les fonds existants, compte tenu de la nécessité d'adopter des mesures préventives, ainsi que

des mesures d'intervention rapide, de sauvetage de vies et de réduction des coûts.

Troisièmement, une meilleure coordination est nécessaire au sein du système des Nations Unies dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la sécurité. Dans bien des cas, les questions traditionnellement considérées comme étant liées au développement sont en fait des questions humanitaires. C'est pourquoi nous espérons que d'autres progrès seront accomplis en ce qui concerne la manière dont l'argent provenant de fonds de développement peut servir pour procéder à des analyses dans les domaines humanitaires et de sécurité, ce qui aiderait les coordinateurs résidents à coordonner leurs efforts pour relever ces défis.

Enfin, nous réaffirmons notre appui aux fonds alloués au financement participatif, et en particulier au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, car il s'agit d'instruments indispensables pour appuyer les principes humanitaires. Nous encourageons le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les organismes des Nations Unies à inciter les donateurs à opter pour ces mécanismes de financement.

M^{me} Melfald (Norvège) (*parle en anglais*) : Le paysage humanitaire est en constante évolution. Les conflits armés, les changements climatiques et la pauvreté persistante sont source de crises complexes qui durent plus longtemps et frappent un nombre croissant de personnes. La Norvège redouble d'efforts pour relever les plus grands défis humanitaires de notre temps. J'aimerais insister sur trois points particulièrement importants.

Premièrement, la Norvège accorde la priorité à la réponse à la crise de protection qui est à l'origine de la détérioration de la situation humanitaire en Syrie, au Yémen, au Soudan du Sud et dans de nombreux autres pays touchés par des conflits. Deuxièmement, la Norvège participe aux travaux visant à enrayer la spirale descendante qui fait des crises complexes prolongées la nouvelle règle dans plusieurs régions. Un effort particulier s'impose pour veiller à ce que les personnes se trouvant dans ces situations ne soient pas laissées pour compte alors que nous cherchons à atteindre les objectifs de développement durable. L'éducation est essentielle. Troisièmement, nous devons redoubler d'efforts pour remédier aux déplacements forcés et les réduire.

L'ampleur de la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les crises et les conflits est inacceptable. Dans de nombreux conflits, la violence sexuelle est utilisée comme une méthode de guerre, et il s'agit d'un problème très fréquent dans les crises humanitaires. Avec l'Iraq, la Somalie et les Émirats arabes unis, aux côtés du Comité international de la Croix-Rouge, du Bureau de coordination de l'assistance humanitaire et du Fonds des Nations Unies pour la population, la Norvège a accueilli en mai la conférence internationale intitulée « Mettre fin à la violence sexuelle et sexiste dans les crises humanitaires ». Les États se sont engagés à consacrer plus de 363 millions de dollars à la prévention et à la réponse à la violence sexuelle et fondée sur le genre en 2019 et au-delà. Pour sa part, la Norvège tiendra sa promesse de fournir 115 millions de dollars sur une période de trois ans.

Les femmes et les filles doivent être reconnues comme de puissants agents de changement et participer à chacune des phases de la réponse aux crises. Nous regrettons par conséquent que soit remis en question le libellé convenu relatif aux soins de santé sexuelle et procréative. L'accès universel à l'éducation et à la santé, y compris à l'éducation et aux soins en matière de santé sexuelle et procréative, est salvateur. Nul ne peut le contester.

La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction est l'un des traités de désarmement les plus aboutis de ces derniers temps. Le plan d'action d'Oslo, adopté à la réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, constituera un élément de référence pour la mise en œuvre de tous les aspects de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel au cours des cinq prochaines années. Un monde sans mines d'ici à 2025 demeure notre objectif, et nous pensons que le plan d'action d'Oslo incitera fortement à progresser vers cet objectif. Le Soudan assume désormais la présidence de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Le Soudan pourra compter sur le plein appui de la Norvège dans l'accomplissement de sa tâche.

Le nombre de personnes qui ont été contraintes de fuir leur foyer en raison d'un conflit armé a augmenté de manière spectaculaire ces dernières années. La Norvège salue la création par le Secrétaire général, le 3 décembre dernier, du Groupe de haut niveau sur les déplacements internes. Il est urgent que la question des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays fasse l'objet

d'une plus grande attention au niveau mondial et que davantage d'efforts soient déployés pour y remédier. Nous estimons par ailleurs que lier plus étroitement la question des personnes déplacées au programme de développement durable, et plus particulièrement à l'ambition de ne laisser personne de côté, offre une voie importante pour aller de l'avant.

Pour atteindre l'objectif de développement durable en matière d'éducation, nous devons axer nos efforts sur ceux qui sont le plus dans le besoin. La Norvège se réjouit de constater que l'éducation occupe une place prépondérante dans le Pacte mondial sur les réfugiés. En outre, il nous plaît de constater que de plus en plus de pays incluent les réfugiés dans leur système éducatif national. La Norvège encourage une protection accrue de l'éducation, à travers la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, à laquelle 101 pays se sont ralliés. Nous invitons tous les pays à souscrire à la Déclaration et à l'appliquer, afin de remédier à l'urgente question des attaques armées contre les écoles.

Enfin, dans un contexte marqué par l'aggravation et la prolongation des crises et la restriction des ressources, le système humanitaire devra faire face à d'immenses défis dans les années à venir. En Norvège, nous sommes déterminés à œuvrer de concert pour en venir à bout.

M^{me} Mohamed Didi (Maldives) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général pour le rapport très éclairant (A/74/81) qu'il a publié au titre de ce point de l'ordre du jour. Comme l'indique le rapport, les crises humanitaires n'ont jamais fait autant de victimes, d'autant qu'à cause d'elles, des millions de personnes se voient forcées de vivre dans la pauvreté et les inégalités et de subir la malnutrition et la maladie. En 2018, une aide humanitaire est parvenue jusqu'à 98 millions de personnes, un nombre record. Chaque année, nous observons une tendance inquiétante : de plus en plus de personnes ont besoin d'une aide humanitaire urgente, ce qui exige un renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe.

Les facteurs à l'origine des tragédies humanitaires, des conflits et des catastrophes naturelles sont multidimensionnels. L'insécurité alimentaire est toujours une dépense humanitaire majeure, et l'intensification des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes a entraîné des pertes de vies humaines et de moyens de subsistance, ainsi que des déplacements de population partout.

L'incapacité à protéger les civils pris dans les conflits et les violations flagrantes des droits de la personne et du droit international humanitaire se sont soldées par d'immenses tourments. Le refus délibéré d'autoriser l'accès humanitaire et les obstacles inflexibles opposés à l'acheminement de l'aide font que des millions de personnes se retrouvent abandonnées à la faim et la détresse. Ces réalités nécessitent qu'une assistance importante soit apportée à des millions de personnes pour alléger leurs souffrances et leur permettre de retrouver une existence digne.

Les Maldives sont pleinement solidaires des autres petits États insulaires en développement, dont certains ont subi des pertes dévastatrices à la suite des récents ouragans – en particulier Dorian, désormais qualifié de tragédie générationnelle pour les Bahamas. Malgré les progrès que nous avons réalisés pour prévoir les catastrophes, s'y préparer et intervenir lorsqu'il s'en produit une, nous ne savons toujours ni nous adapter aux catastrophes ou chocs, ni nous en relever sans compromettre nos perspectives de développement à long terme, ce qui est particulièrement vrai pour les petits États insulaires en développement comme les Maldives. Les petits États insulaires en développement sont exposés à des menaces multidimensionnelles et plusieurs de nos caractéristiques nous rendent particulièrement vulnérables aux conséquences des catastrophes naturelles.

Les Maldives, qui comptent parmi les nations insulaires présentant la plus faible altitude au monde, continuent de lutter contre les défis que leur posent les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Il aura fallu plus de cinq années pour reconstruire après le tsunami qui nous a ravagés en 2004 et pour assurer la réinstallation des habitants de deux îles qui avaient été complètement détruites. Nous continuons de nous heurter au quotidien aux problèmes que sont les schémas irréguliers d'inondations liées aux moussons, la dégradation de l'environnement et le blanchissement des coraux liés aux changements climatiques. Pour nous, reconstruire signifie que nous devons détourner des fonds alloués au développement et les consacrer à sauver notre environnement et l'océan.

À sa création en 2004, le Centre national de gestion des catastrophes a été chargé de prendre, en temps voulu, des mesures proactives pour prévenir ou réduire l'incidence des catastrophes et coordonner les mesures de secours. Le 30 décembre 2018, le mandat du Centre a été élargi et il a été rebaptisé *National Disaster*

Management Authority (Autorité nationale de gestion des catastrophes). Le Président Ibrahim Mohamed Solih a mis en place l'Autorité, conformément à la loi maldivienne sur la gestion des catastrophes, en tant que principale autorité de coordination en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophes.

Le Gouvernement maldivien attache également la plus haute importance au renforcement des mesures d'adaptation et à la construction d'infrastructures résilientes aux changements climatiques, afin de faire face aux vulnérabilités actuelles et futures. En finir avec notre dépendance au carburant importé, investir dans les énergies renouvelables, l'eau sans risque sanitaire et l'assainissement, donner aux jeunes les compétences et le soutien dont ils ont besoin pour contribuer à la croissance économique, et améliorer nos mécanismes de gouvernance de sorte qu'ils soient innovants et en adéquation avec nos avancées technologiques, voilà les priorités clefs que se sont fixées les Maldives pour améliorer leur sécurité énergétique.

Les Maldives sont un des membres fondateurs de la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes, plateforme créée pour trouver des solutions communes et construire des infrastructures résilientes dans le cadre des stratégies de réduction des risques de catastrophes. Le Gouvernement maldivien est foncièrement déterminé à contribuer de manière constructive à la Coalition, et à y participer activement, afin de construire des infrastructures résilientes aux changements climatiques.

C'est par la collaboration que nous parviendrons à obtenir des résultats concrets aux niveaux international, régional, national et local, et que nous pourrons atteindre nos objectifs. Dans cet esprit, les Maldives renouvellent l'appel lancé à leurs partenaires et à la communauté internationale pour qu'ils respectent les engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, du Programme d'action d'Addis-Abeba, des Orientations de Samoa, de la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes et d'autres programmes et cadres de travail connexes.

La communauté internationale doit également promouvoir et financer des stratégies de mobilisation de la population, de sorte que les communautés puissent, en temps utile, recevoir des informations et avoir accès à un mécanisme de remontée de l'information. Il faut également assurer le financement nécessaire pour

obtenir des résultats collectifs et appuyer la coopération en matière d'aide humanitaire et de développement, y compris l'analyse conjointe, la planification concertée et l'augmentation du financement humanitaire pluriannuel.

Les Maldives appellent la communauté internationale et l'ONU à travailler de concert pour atteindre les objectifs de développement durable. Prenons dès maintenant les mesures qui s'imposent en formant les membres de nos communautés à la réduction des risques de catastrophe et à la préparation aux catastrophes, en mobilisant des volontaires pour diffuser des messages encourageant ladite préparation et en proposant aux communautés les activités de réduction des risques pertinentes.

Engageons-nous à renforcer et à améliorer les secours en cas de catastrophe et la coordination de l'aide humanitaire, pour obtenir de meilleurs résultats en termes de réalisation du Programme 2030 et veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

M^{me} Kocyigit Grba (Turquie) (*parle en anglais*) : Conflits armés, violence, persécutions, catastrophes naturelles et famine continuent de forcer un nombre record de personnes à fuir leurs foyers. Il n'y a jamais eu autant de personnes déplacées dans le monde, et les besoins humanitaires augmentent à un rythme toujours plus rapide. Les souffrances qui accablent les personnes prises au piège d'un éventail de situations d'urgence complexes sont également vécues par les travailleurs humanitaires, qui font de leur mieux pour apporter une aide à tous ceux qui en ont besoin. Pour 2020, de nouveau, le *Global Humanitarian Overview* (Aperçu de la situation humanitaire mondiale) brosse un tableau sombre du paysage humanitaire. Chaque jour, en moyenne, ce sont 37 000 personnes qui sont déplacées par les conflits, la violence ou des violations des droits de la personne. En 2018, ces facteurs ont entraîné le déplacement de 13,6 millions de personnes, et les catastrophes naturelles ont provoqué 17,2 millions de nouveaux déplacements.

Par ailleurs, le nombre de réfugiés continue d'augmenter, pour atteindre 25,9 millions au début de 2019. En Turquie, la population de réfugiés a augmenté de 5,8%. Ainsi, à elle seule, la Turquie accueille désormais 18% des réfugiés du monde entier.

Le Yémen, nous continuons de le constater, reste en proie à la pire crise humanitaire au monde. Nous condamnons les responsables de la plus grave catastrophe humanitaire jamais causée par l'homme. En

dépit d'énormes problèmes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) mène une des plus vastes opérations humanitaires dans le pays afin d'atténuer les souffrances. Les organismes turcs acheminent également de l'aide humanitaire au Yémen pour compléter les efforts de l'OCHA.

La tragédie humanitaire en Syrie entrera bientôt dans sa neuvième année. Plus de 13 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire, 6,6 millions de personnes sont déplacées et la région compte 5,6 millions de réfugiés. Nous abritons plus de 3,6 millions de Syriens venus chercher refuge en Turquie et nous répondons à leurs besoins. Nous accueillons la plus importante communauté de réfugiés au monde, ne ménageant aucun effort pour leur offrir une vie meilleure, et nous garantissons chaque mois le passage en toute sécurité d'une aide humanitaire vitale pour des millions de Syriens par l'intermédiaire du mécanisme transfrontières des Nations Unies.

Les organismes humanitaires et de développement turcs poursuivent également leurs travaux et participent aux opérations d'aide qui se déroulent en Somalie, au Soudan, à Cox's Bazar et dans d'autres régions dévastées par des conflits ou des catastrophes naturelles. La Turquie est déterminée à continuer de jouer son rôle en tant que principal donateur, qui a contribué à hauteur de 8,4 milliards de dollars à l'aide humanitaire fournie en 2018.

Nous saluons le travail vital qu'accomplissent les organismes humanitaires des Nations Unies, ainsi que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui continue de jouer un rôle essentiel en garantissant la coordination de l'acheminement de l'aide humanitaire.

En tant qu'États Membres, nous devons accroître la disponibilité des ressources financières en proposant de nouvelles idées afin d'aider l'ONU dans son action humanitaire. La mobilisation rapide de ressources par le biais du Fonds central pour les interventions d'urgence et des fonds de financement commun et l'impact qu'ils ont sur le terrain sont très intéressants. Un financement novateur et souple de l'action humanitaire pourrait être un sujet de débat important au cours des mois à venir.

Des partenariats efficaces sont également essentiels pour atténuer les effets de la pression historique que subit le système humanitaire international. Les engagements pris par la communauté internationale en vertu du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Sommet mondial sur l'action

humanitaire, du pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial sur les migrations offrent d'importantes occasions à l'ONU, à ses États Membres et aux autres parties prenantes de renforcer leurs capacités d'intervention.

Enfin, je tiens à souligner que nous ne devons jamais oublier qu'aucun problème humanitaire n'est local. Toutes les crises ont des répercussions mondiales. La Turquie est prête à dialoguer et à apporter des solutions pratiques aux problèmes qui nous concernent tous.

M. Al-Kuwari (Qatar) (*parle en arabe*) : Les partenariats et la coopération internationale en matière de lutte contre les problèmes communs sont un élément important de notre politique. En conséquence, en application du principe de partenariat humanitaire et conformément à nos engagements et responsabilités à cet égard, nous nous sommes engagés à verser une contribution pluriannuelle non préaffectée de 500 millions de dollars l'année dernière pour financer les activités humanitaires essentielles de l'ONU.

Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué le présent débat sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies. Nous saluons les efforts que déploie l'ONU et tous les acteurs humanitaires et du développement pour remédier aux crises humanitaires, aux conflits et aux catastrophes naturelles de plus en plus graves qui sévissent dans le monde. Nous saluons également l'efficacité des secours et des interventions humanitaires de l'ONU, en particulier dans le contexte de crises humanitaires récurrentes, de conflits et des changements climatiques.

Le Qatar est un des premiers fournisseurs d'aide au développement et de secours. En 2018, le Fonds du Qatar pour le développement a financé des projets dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de la relance économique et de l'emploi dans plus de 70 États, pour un montant de 585 millions de dollars. Nous nous félicitons d'avoir été le principal contributeur de notre région et le onzième contributeur mondial aux fonds de financement commun en 2017. Dans le cadre de nos contributions en 2017, nous nous sommes engagés à verser une contribution pluriannuelle non préaffectée de 40 millions de dollars aux ressources de base du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dont le dernier versement sera effectué en 2020. Par ailleurs, compte tenu de notre volonté d'appuyer l'aide humanitaire et à la lumière du rôle essentiel que joue

le Fonds central pour les interventions d'urgence, nous nous sommes engagés à verser plus de 15 millions de dollars au Fonds pour la période 2006-2009 et une contribution pluriannuelle supplémentaire de 5 millions de dollars pour la période 2017-2021.

Les changements climatiques et leurs incidences constituent un facteur supplémentaire qui entrave les efforts de développement durable. Au vu de l'importance de l'action conjointe multilatérale et de notre rôle en tant que partenaire fiable au sein de la communauté internationale, durant le Sommet Action Climat en septembre, S.A. le Prince héritier du Qatar a annoncé une contribution de 100 millions de dollars pour aider les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés à faire face aux changements climatiques, sachant notamment que ces États sont les principales victimes de leurs incidences.

Dans le cadre de nos efforts visant à atténuer les conséquences des crises humanitaires, nous fournissons depuis longtemps une aide humanitaire et au développement au peuple palestinien. Nos donations ont un impact tangible en ce qu'elles permettent de répondre aux besoins urgents et aux besoins à long terme. Cette année, nous nous sommes engagés à verser 180 millions de dollars pour appuyer des projets de secours humanitaires urgents de l'ONU visant à contribuer à l'approvisionnement en électricité. En outre, au cours des huit dernières années, par l'intermédiaire du Fonds du Qatar pour le développement, du Comité qatarien pour la reconstruction de la bande de Gaza et de contributions de la société civile qatarienne, nous avons donné plus d'un milliard de dollars d'aide au peuple palestinien. En effet, dans son dernier rapport sur l'assistance au peuple palestinien (A/74/89), le Secrétaire général a mentionné l'appui financier essentiel fourni par le Qatar et d'autres donateurs pour répondre aux besoins les plus urgents de la population.

Enfin, je réitère notre attachement aux principes de coopération, de partenariat, d'intégrité et de neutralité dans la lutte contre les problèmes communs. Nous n'épargnerons donc aucun effort pour continuer de jouer un rôle efficace dans la fourniture de secours et d'aide humanitaire, ainsi que pour appuyer les organismes des Nations Unies et coopérer dans le contexte de leur action humanitaire.

M. Favre (Suisse) : Les besoins humanitaires ne cessent de croître chaque année. Le nombre de personnes en situation de déplacement forcé, que ce soit pour fuir les conflits ou les catastrophes naturelles,

est en expansion. La population civile, tout comme les travailleurs humanitaires, est régulièrement la cible d'attaques. L'accès et l'assistance humanitaires aux populations sont toujours plus compliqués. Face à ces constats, la communauté internationale se doit d'apporter une réponse efficace, unie et fondée sur des principes et des valeurs d'humanité. Les résolutions que nous examinons aujourd'hui doivent en être l'expression.

Dans ce contexte, fidèle à sa tradition, la Suisse s'efforce de promouvoir une culture de négociation favorisant le compromis et le consensus les plus ambitieux possibles, ceci afin de répondre au mieux aux populations dans le besoin. La Suisse soutient l'approche de la Suède, facilitatrice du projet de résolution humanitaire omnibus de cette année (A/74/L.34), consistant à tenir en lieu et place des négociations traditionnelles, des échanges interactifs sur différentes thématiques. Suite à d'intenses et récentes négociations sur les questions humanitaires, nous pensons qu'il s'agit d'une démarche innovante qui nous permettra de prendre le temps d'une réflexion commune et holistique. Cela nous permettra en particulier d'aborder et d'approfondir certains thèmes humanitaires dans le cadre de discussions plus larges.

Mme Kocyigit Grba (Turquie), Vice-Présidente, assume la présidence.

À cet égard, la Suisse s'intéresse particulièrement aux thèmes transversaux que sont la protection des populations civiles, le respect du droit international humanitaire, les enjeux liés au contre-terrorisme, l'impact des conflits dans les contextes urbains, l'eau et l'assainissement, le lien entre l'humanitaire et le développement, les opérations humanitaires dans le cadre de la réforme du système de développement de l'ONU, ainsi que les données dans le domaine humanitaire. Sur ce dernier point, je voudrais souligner que la Suisse accueillera, en octobre de l'année prochaine à Berne, le troisième Forum mondial de l'ONU sur les données.

Permettez-moi de conclure, Monsieur le Président, en insistant sur trois points fondamentaux. Premièrement et sur la base de la résolution 46/182, nous aimerions réitérer que l'aide humanitaire doit être fournie conformément aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Deuxièmement, le droit international humanitaire représente le cadre légal universellement accepté pour la protection des victimes de conflits armés et la fourniture de l'assistance humanitaire. Il est primordial que ce cadre légal soit respecté par toutes les parties impliquées

dans un conflit armé. Les auteurs de violations du droit international humanitaire doivent être ainsi poursuivis. L'accès aux personnes dans le besoin doit être assuré et la protection de celles et ceux qui risquent leurs vies pour soigner les blessés et les malades doit être renforcée. Il est alors de notre devoir de renforcer la protection de toutes les victimes des conflits armés et des missions médicales, conformément aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels.

Troisièmement, le phénomène de déplacement forcé suite à des conflits armés, des catastrophes naturelles ou aux changements climatiques, requiert une étroite coordination des différents instruments de l'aide humanitaire et du développement, mais également de la promotion de la paix et des droits de l'homme.

Au niveau mondial, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Il est dès lors crucial que nous accordions toute notre attention à cette question. Nous saluons ainsi la création du Groupe de haut niveau sur les déplacements internes dont le Secrétariat sera basé à Genève et sommes prêts à soutenir au mieux ses travaux.

M. Collins (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Le contexte humanitaire mondial est de plus en plus difficile. Les effets néfastes des changements climatiques, les catastrophes naturelles et le manque de volonté politique pour prévenir et faire cesser les conflits sont à l'origine des besoins humanitaires.

Le respect du droit international humanitaire reste primordial pour la Nouvelle-Zélande. Nous sommes consternés par la poursuite des violations du droit humanitaire international dans certains des conflits les plus dévastateurs du monde, en particulier le fait que des civils et des travailleurs humanitaires sont pris pour cible.

Nous sommes fiers d'avoir participé à la rédaction de la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité, mais nous sommes profondément troublés par le fait que les installations et le personnel médicaux sont toujours pris pour cible dans les conflits armés. La semaine dernière, la Nouvelle-Zélande s'est engagée à présenter volontairement des rapports nationaux sur le droit humanitaire international, donnant ainsi l'exemple d'une approche transparente et responsable de nos obligations au titre des Conventions de Genève.

Cette année, le nombre de cas de rougeole a triplé dans le monde, emportant les plus jeunes et les

plus vulnérables. Dans notre région du Pacifique, de jeunes vies ont été perdues à cause de la rougeole, bien que ce soit une maladie entièrement évitable. La Nouvelle-Zélande appelle à une collaboration mondiale accrue pour éradiquer les maladies évitables et encourage un investissement plus important dans la prévention et la préparation. Nous devons prendre des mesures proactives pour gérer la propagation des maladies tant que leur éradication est encore à notre portée.

Les droits des femmes et des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes continuent d'être attaqués. Les droits en matière de santé sexuelle et procréative ne sont pas des options supplémentaires dans l'action humanitaire. Il s'agit de droits universels fondamentaux, et nous avons tous la responsabilité de les protéger et de les respecter. Une action humanitaire efficace nécessite l'inclusion significative des groupes les plus vulnérables et les plus exclus, à la fois en tant que représentants et en tant que décideurs. Nous nous félicitons de la publication récente des principes directeurs de l'ONU pour l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire et saluons les progrès réalisés à ce jour dans ce domaine.

Nous sommes encouragés par les efforts de localisation en cours. Ils rendent la politique et l'action humanitaires plus efficaces et plus conformes aux priorités communautaires. La Nouvelle-Zélande reconnaît les défis que pose l'innovation dans un contexte de besoins accrus et de ressources réduites. C'est pourquoi il est si important de s'adapter et d'améliorer l'efficacité. La Nouvelle-Zélande soutient les approches de financement innovantes, le financement anticipé, la collaboration en temps utile entre les partenaires humanitaires et de développement, et l'appropriation locale des initiatives. Si elles sont bien faites, ces approches pourraient, selon nous produire une démarche plus efficace, durable et adaptée à l'action humanitaire.

Enfin, la Nouvelle-Zélande saisit cette occasion pour reconnaître les efforts extraordinaires déployés par les travailleurs humanitaires. Ces derniers sauvent des vies et apportent un réconfort dans des environnements hostiles, complexes et dangereux. Ce sont eux qui portent le poids de nos efforts humanitaires. Nous avons tous une responsabilité envers eux et envers ceux que nous aidons afin de nous assurer que nous le faisons de manière responsable et conforme aux principes.

M. Flynn (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe à la déclaration prononcée aujourd'hui au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Comme d'autres l'ont dit, cette année a été encore une fois extrêmement difficile pour la réponse humanitaire mondiale. Le lancement de l' « *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020* » au début de ce mois a mis en évidence le fait que plus de 167 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. Il est clair que le niveau des besoins continue de croître.

La complexité des crises à l'origine des besoins humanitaires a également augmenté. Les conflits sont le principal facteur des besoins humanitaires et, ces dernières années, nous avons vu les conflits se prolonger, se fragmenter et s'urbaniser. Nous avons également constaté une augmentation du nombre de catastrophes naturelles, exacerbées et amplifiées par les effets des changements climatiques, qui sont tout simplement la plus grande menace à laquelle l'humanité est confrontée. En l'absence d'efforts collectifs suffisants pour empêcher un réchauffement supplémentaire, les catastrophes qui se produisent aujourd'hui ne sont qu'un avertissement de celles qui nous attendent au cours du XXI^e siècle.

L'environnement dans lequel travaille les opérateurs humanitaires est également devenu plus difficile. Nous avons assisté à une érosion du respect du droit humanitaire international et à une fermeture de l'espace humanitaire. Certaines de ces actions sont délibérées et sont le fait de ceux qui veulent prendre pour cible les travailleurs humanitaires. Mais il y a aussi eu des pressions involontaires sur les acteurs humanitaires exercées par des régimes de sanctions ou des mesures antiterroristes malveillants. Lors de l'élaboration de ces régimes de sanctions, il est important que nous gardions à l'esprit notre obligation de maintenir un espace ouvert pour une action humanitaire de principe.

Face à ces immenses défis, je me joins à d'autres pour rendre hommage aujourd'hui à tous les travailleurs humanitaires. Opérant dans des environnements parmi les plus difficiles que l'on puisse imaginer, ils apportent espoir et assistance à ceux qui en ont le plus besoin. Je veux rendre hommage, en particulier, à la mémoire de ces travailleurs humanitaires qui ont fait le sacrifice ultime. Rien qu'en 2018, 131 travailleurs humanitaires ont été tués, ce qui est choquant.

Il est de notre responsabilité collective de relever ces défis. Nous devons apporter un soutien suffisant au système humanitaire pour lui permettre de répondre aux immenses besoins. La réduction des besoins humanitaires est une pierre angulaire de la politique de développement de l'Irlande, qui a été lancée au début de

cette année. Cette stratégie engage de nouveau l'Irlande à atteindre d'ici 2030 l'objectif de consacrer 0,7% du revenu national brut à l'aide publique au développement.

Nous devons également redoubler d'efforts pour nous attaquer aux causes sous-jacentes des besoins humanitaires, notamment en aidant les pays à résoudre et à prévenir les conflits. L'Irlande est fermement engagée dans le maintien de la paix et est fière d'avoir fourni en permanence des soldats de la paix depuis son adhésion à l'ONU en 1958. Si l'Irlande est élue au Conseil de sécurité pour 2021-2022, nous chercherons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour nous attaquer aux causes profondes du conflit afin de contribuer à prévenir les besoins humanitaires.

Enfin, nous devons créer et préserver un environnement qui permette aux acteurs humanitaires de mener leurs activités. Alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève, les atteintes au respect du droit international humanitaire sont extrêmement préoccupantes. Il est de notre responsabilité collective de veiller au respect du droit international humanitaire dans tous les contextes et de faire en sorte que les travailleurs humanitaires aient accès à l'aide et au soutien dont ils ont besoin pour apporter une aide vitale à ceux qui en ont le plus besoin. L'Irlande reste profondément engagée à faire tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre cet objectif.

M. Furumoto (Japon) (*parle en anglais*) : Le monde est confronté à une tendance à l'augmentation des besoins humanitaires, tant en termes de fonds nécessaires que de nombre de personnes concernées. Selon les estimations figurant dans l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020*, près de 168 millions de personnes auront besoin d'une assistance humanitaire et de protection en 2020, et cela nécessitera un financement de 28,8 milliards de dollars. Les crises humanitaires sont de plus en plus complexes et prolongées. Les conflits, les catastrophes naturelles et les chocs économiques sont les principales causes des crises humanitaires et, bien souvent, se renforcent mutuellement et exacerbent la situation sur le terrain.

Dans ce contexte, le Japon estime qu'il faut apporter une aide en temps opportun. Au début de 2019, le Japon a décidé d'allouer 98 millions de dollars de son budget supplémentaire aux activités de l'ONU et d'autres organisations qui fournissent une aide humanitaire. Cet appui a été suivi d'autres formes d'aide. L'équipe japonaise de secours en cas de catastrophe a été envoyée au Mozambique, en République démocratique du

Congo, à Djibouti et au Samoa, et nous avons apporté des contributions en nature en coordination avec sept pays frappés par des crises humanitaires.

Aujourd'hui, je voudrais attirer l'attention sur une situation humanitaire spécifique. L'ampleur et la complexité de la situation en Syrie restent préoccupantes. Selon les prévisions, quelque 11 millions de personnes auront besoin d'une assistance humanitaire en 2020. À cet égard, le Japon est fier d'avoir annoncé, pas plus tard que la semaine dernière, une nouvelle contribution de 14 millions de dollars destinée à quatre organisations, pour faire face à la situation dans le nord-est de la Syrie, dont une partie sera allouée au Fonds humanitaire pour la Syrie. Ce faisant, le Japon a contribué pour la première fois à ce fonds de financement commun syrien.

Il y a 20 ans, dans une déclaration sur la sécurité humaine, l'ancienne Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Sadako Ogata, a déclaré :

« Je suis très préoccupée par l'intervalle qui sépare actuellement les interventions humanitaires en période de conflit du début des programmes de développement à long terme. Nous sommes particulièrement préoccupés par cette coupure car bien souvent, les réfugiés qui sont rentrés récemment sont parmi ceux qui subissent les conséquences du manque de ressources nécessaires pour bâtir la paix. »

M^{me} Ogata est décédée en octobre, mais ses idées et ses actions ne sont pas obsolètes.

Comme je l'ai déjà dit, les crises humanitaires sont de plus en plus complexes. Les organisations humanitaires ne peuvent pas à elles seules régler toutes les questions. Le Japon continue de défendre avec vigueur le lien qui existe entre l'action humanitaire, le développement et la paix, un concept qui trouve ses racines dans l'action de pionniers tels que M^{me} Ogata. À cet égard, le Japon se félicite du Forum mondial sur les réfugiés, qui se tiendra demain à Genève, et entend apporter une contribution importante s'agissant de ce lien.

L'utilisation de l'innovation et de la technologie est un autre moyen important de répondre aux besoins sur le terrain. Au cours de la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenue en août, nous avons organisé, avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le Programme alimentaire mondial, un événement parallèle sur l'agriculture

durable à l'ère du numérique, où les participants ont pris part à des discussions constructives sur les partenariats public-privé et l'utilisation de technologies innovantes. C'est avec plaisir que nous avons annoncé des initiatives visant à créer un marché virtuel pour les agriculteurs au Mozambique et à introduire les technologies de l'information et des communications dans les communautés rurales en Tanzanie.

En outre, en 2019, le Japon a mené diverses discussions sur les affaires humanitaires et a abordé une série de sujets, dont ceux que je viens d'évoquer, ainsi que la nécessité, entre autres choses, de renforcer le respect du droit international humanitaire, de promouvoir des approches qui prennent en compte les questions de genre et d'atténuer les conséquences des changements climatiques. Compte tenu des défis auxquels la communauté internationale est confrontée, le Japon reste déterminé à coopérer pour apporter une aide appréciable.

Enfin, je voudrais conclure en rappelant un incident tragique survenu en Afghanistan ce mois-ci, qui a entraîné la mort du docteur Tetsu Nakamura, un médecin japonais qui a consacré plus de 30 ans de sa vie à la tête d'une organisation de la société civile en Afghanistan. Je tiens à exprimer mes condoléances pour cette perte et mon plus profond respect à tous les travailleurs humanitaires pour les efforts inlassables qu'ils déploient sur le terrain aux crises humanitaires et dans des conditions de sécurité précaires de par le monde.

M. Santos Maraver (Espagne) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je m'associe à la déclaration qui a été faite aujourd'hui par l'observateur de l'Union européenne sur le point de l'ordre du jour à l'examen.

Il y a quelques jours, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a présenté l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020*, qui décrit les énormes défis que l'Assemblée générale, les États Membres et l'ensemble de la communauté internationale doivent relever, et qui peuvent se résumer comme suit : premièrement, comment assurer le respect et l'application effective du droit international humanitaire, et deuxièmement, comment répondre efficacement et de manière coordonnée aux besoins humanitaires immédiats et structurels croissants, dans le respect des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

En ce qui concerne le premier défi, ces dernières années, le nombre de cas où le droit international humanitaire est moins respecté, voire carrément violé, n'ont cessé d'augmenter; et ce, 70 ans après l'adoption des Conventions de Genève. Il semble donc urgent de rappeler la validité de ces Conventions dans les instances et organismes internationaux, tout en veillant à leur application effective grâce au renforcement des mécanismes existants, afin de prévenir leurs violations ou d'y mettre fin. À cet égard, la Cour pénale internationale joue un rôle essentiel et est chargée de juger, entre autres choses, les violations les plus graves du droit international humanitaire, notamment les crimes de guerre. En appuyant la Cour pénale internationale lorsque cela est approprié, nous appuyons également le droit international humanitaire.

En outre, je pense qu'il convient de rappeler que la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits, établie en vertu de l'article 90 du Premier protocole additionnel aux Conventions de Genève, est le seul mécanisme permanent créé spécifiquement pour enquêter sur des faits liés à des violations et des infractions graves du droit international humanitaire. La Commission est un outil supplémentaire à la disposition des États Membres pour enquêter sur les violations du droit international humanitaire. Par conséquent, nous devons examiner les éventuels mécanismes de collaboration qui pourraient être établis entre l'Assemblée générale et la Commission.

L'Assemblée générale pourrait également renforcer les mécanismes de collecte et d'analyse des données relatives aux violations graves du droit international humanitaire et promouvoir des mécanismes impartiaux et indépendants, pour mener des enquêtes systématiques et approfondies. À cet égard, nous devrions également continuer à renforcer et à protéger les domaines prioritaires qui sont insuffisamment protégés ou facilement attaqués pendant les situations de conflit, tels que la santé et l'éducation. Nous ne devons pas non plus oublier la nécessité d'œuvrer de concert pour garantir une action humanitaire fondée sur des principes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ou des sanctions.

Quant au deuxième défi, répondre aux besoins humanitaires croissants sera une priorité en 2020. Le contexte humanitaire actuel est marqué par une augmentation exponentielle de besoins immédiats et structurels, par la complexité des crises prolongées, par la gravité des catastrophes climatiques, par le

déplacement de plusieurs millions de personnes, par les conflits et par l'insuffisance de fonds pour répondre à tous ces besoins humanitaires. C'est pour cette raison que la coordination et l'efficacité dans le recensement des personnes les plus vulnérables et des besoins les plus pressants sont essentielles pour garantir qu'aucune crise ne sera négligée dans le cadre des interventions humanitaires et que personne ne sera laissé de côté. Il faudra également continuer de travailler sur une approche d'alerte précoce et coordonner à cette fin les activités humanitaires et de développement, ce qui créera une excellente occasion de rendre opérationnel le lien entre l'action humanitaire et le développement. Nous avons également noté que pour répondre efficacement aux crises humanitaires, nous devons garder à l'esprit non seulement l'approche humanitaire et de développement, mais aussi la nécessité de maintenir la paix et de lutter contre les changements climatiques.

Il est essentiel d'accorder la priorité à la sécurité des travailleurs humanitaires recrutés sur le plan international et local des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies qui jouent un rôle fondamental dans l'action humanitaire. Par ailleurs, il faut prendre des mesures visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles; veiller à l'intégration de la diversité et des questions de genre; protéger les catégories vulnérables, notamment les enfants et les personnes handicapées; et assurer une réponse efficace aux besoins humanitaires des crises les moins visibles et les plus longues.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer l'attachement de l'Espagne au système des Nations Unies et aux travaux que mène l'Assemblée générale pour renforcer une action humanitaire efficace et fondée sur des principes et garantir le respect du droit international humanitaire.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Aujourd'hui, la situation humanitaire mondiale reste sombre. Les conflits perdurent dans certaines régions du monde, la situation en matière de sécurité alimentaire se détériore dans certains pays, les phénomènes météorologiques extrêmes sont fréquents, les maladies infectieuses se perpétuent sans relâche et les besoins humanitaires dans le monde restent élevés.

La Chine félicite le système des Nations Unies et les organisations humanitaires des efforts qu'ils déploient afin de coordonner leurs activités et fournir de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe. La communauté internationale doit encourager

le sentiment d'un avenir commun et partagé pour l'humanité et s'attaquer aux symptômes et aux causes profondes dans le cadre des efforts qu'elle fournit pour répondre collectivement aux défis humanitaires de plus en plus graves.

À cet égard, la Chine souhaite insister sur les points suivants.

Premièrement, nous devons respecter strictement le droit international et les normes régissant les relations internationales, et protéger efficacement les personnes en situation de vulnérabilité. Dans le cadre de l'assistance humanitaire, il faut respecter la Charte des Nations Unies et la résolution 46/182; adhérer aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance; se conformer au droit international humanitaire, mettant ainsi en avant la dimension humanitaire et le professionnalisme; respecter la souveraineté des pays bénéficiaires et s'abstenir de s'ingérer dans leurs affaires intérieures; et éviter de politiser les questions humanitaires.

La communauté internationale doit poursuivre ses efforts visant à résoudre les conflits par le dialogue, la consultation et la négociation et renforcer la protection des personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les enfants, les réfugiés et les personnes déplacées.

Deuxièmement, il faut réduire fondamentalement les besoins humanitaires en s'attaquant à la fois aux symptômes et aux causes profondes par la mise en œuvre de politiques intégrées. Les crises humanitaires dans le monde ont tendance à être de plus en plus longues : elles sont provoquées par des causes aussi profondes que l'extrême pauvreté, un développement déséquilibré et la rareté des ressources. Et le développement, ou plutôt son absence, en est la cause la plus importante.

Tout en répondant efficacement aux besoins humanitaires à court terme, la communauté internationale doit privilégier le développement et accroître les investissements dans ce domaine, aider les pays en développement à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et renforcer leurs capacités à se développer par eux-mêmes, à éradiquer la pauvreté et la faim, à améliorer le niveau de vie des populations et à réaliser un développement social et économique ainsi qu'une paix et une stabilité durables.

Troisièmement, il est essentiel de renforcer les capacités des pays en développement à faire face efficacement aux catastrophes naturelles et aux

changements climatiques, qui sont des défis communs à l'humanité. La communauté internationale doit renforcer les échanges et la coopération à cet égard, accroître l'assistance financière et technique en fonction des conditions nationales et des besoins prioritaires des pays touchés, renforcer le partage des informations relatives aux catastrophes, mettre en place et améliorer un système d'alerte rapide multirisque, travailler conjointement pour faire face aux changements climatiques, et renforcer les capacités de gestion des risques de catastrophe ainsi que la résilience aux catastrophes.

La Chine attache une grande importance à la coopération internationale dans le domaine humanitaire et y participe activement. Nous avons fourni, par des voies bilatérales et multilatérales, un soutien et une assistance substantiels aux pays touchés. Cette année, le Gouvernement chinois a versé des fonds au Programme des Nations unies pour le développement, à l'UNICEF, au Fonds des Nations Unies pour la population, au Programme alimentaire mondial et à l'Organisation mondiale de la Santé pour aider les nombreux pays touchés à faire face à la famine, aux pénuries alimentaires et à la malnutrition, à atténuer les effets du cyclone Idai, à reconstruire après la catastrophe, à améliorer les services médicaux et l'assainissement pour les femmes et les enfants, et à faire face à l'épidémie d'Ebola et à la contenir.

La Chine coopérera avec la communauté internationale en participant activement aux opérations bilatérales et multilatérales de secours humanitaire et continuera d'aider, dans la limite de ses capacités, d'autres pays en développement à répondre aux crises humanitaires.

M^{me} Pritchard (Canada) : Alors que cette année touche à sa fin et que nous réfléchissons à la commémoration du soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève et du vingtième anniversaire du Programme de protection des civils du Conseil de sécurité des Nations Unies, le monde est à la croisée des chemins.

Le système de l'aide humanitaire est devenu plus efficace et des millions de vies sont aujourd'hui sauvées lors des crises partout dans le monde. Nous avons mis à profit des approches novatrices et des mécanismes de financement novateurs pour améliorer notre intervention et renforcer notre engagement auprès du personnel humanitaire national et local, qui est en première ligne en cas de crise.

Toutefois, les civils continuent de représenter la majorité des victimes dans les conflits armés. Les attaques illégales contre le personnel humanitaire et médical persistent. L'ampleur et la fréquence des catastrophes naturelles, exacerbées par les effets néfastes des changements climatiques, ont entraîné des besoins humanitaires sans précédent. Par ailleurs, le nombre de personnes déplacées de force continue d'augmenter.

La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour défendre la dignité et la sécurité des populations touchées par les crises dans le monde et le Canada apporte sa contribution. En effet, le Canada ne cesse de défendre avec ardeur une intervention humanitaire soucieuse de l'égalité des sexes, qui réponde aux divers besoins et priorités des populations vulnérables et qui favorise leur participation effective aux processus décisionnels.

En tant que chef de file de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence, le Canada travaille en partenariat avec un éventail de parties prenantes pour améliorer la prévention et l'atténuation des violences sexuelles, de même que l'intervention à cet égard au niveau mondial et sur le terrain.

(l'oratrice poursuit en anglais)

La semaine dernière, à la trente-troisième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Canada a plaidé en faveur du respect du droit international humanitaire et d'un plus grand dialogue sur sa mise en œuvre avec les communautés locales et les partenaires à tous les niveaux, afin que les besoins divers et distincts des communautés soient mieux compris et pris en compte.

Le Canada est également fier de participer au Forum mondial sur les réfugiés, qui se tient à Genève cette semaine, afin d'appuyer les objectifs du pacte mondial sur les réfugiés visant à améliorer nos réponses collectives aux situations de réfugiés. Nous espérons que ce forum inaugural permettra de renforcer la solidarité internationale avec les États qui accueillent des réfugiés en traduisant les principes du pacte en mesures concrètes.

Grâce au Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), le Canada est devenu un leader dans la promotion d'un financement humanitaire plus prévisible et plus souple, c'est-à-dire de meilleure qualité. Nous saluons et continuons

d'encourager la fourniture de financements de qualité pour mieux aider les acteurs humanitaires à protéger et à assister les plus vulnérables dans les situations de crise.

Rien qu'en 2018, nous avons fourni plus de 870 millions de dollars d'aide vitale aux populations vulnérables en crise. Nous avons notamment versé près de 15 millions de dollars depuis 2018 à l'appui d'une approche globale visant à répondre aux besoins urgents des personnes touchées par le conflit et l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo. Depuis 2017, le Canada a fourni plus de 109 millions de dollars au Bangladesh et au Myanmar à titre d'aide humanitaire. Les programmes humanitaires du Canada, qui tiennent compte des questions de genre, appuient des interventions vitales en faveur des personnes vulnérables touchées par des crises, en mettant l'accent sur les priorités et les besoins particuliers des femmes et des filles, notamment les droits en matière de santé sexuelle et procréative.

En ce moment où l'ordre international fondé sur des règles est de plus en plus menacé, nous devons, d'urgence, réaffirmer notre respect des principes humanitaires et encourager un esprit de coopération. Nous exhortons toutes les délégations à appuyer l'adoption par consensus des projets de résolutions humanitaires aujourd'hui, et nous remercions les facilitateurs de leur excellent travail. Nous devons rester unis dans notre humanité commune et jeter des ponts partout où c'est possible pour nous rapprocher davantage.

C'est cette approche constructive que nous appliquerons si nous sommes élus au Conseil de sécurité pour 2021-2022. Cela passe notamment par le renforcement d'un dialogue constructif sur les moyens de dégager des synergies plus efficaces entre l'action humanitaire et les efforts de maintien de la paix pour améliorer l'accès des populations touchées par la crise à une assistance et à une protection destinées à leur sauver la vie. Cela signifie que les civils doivent être au cœur de nos efforts et qu'il faut rappeler l'importance des approches communautaires de protection dans le cadre d'efforts globaux en la matière, pour permettre aux communautés locales de mieux se faire entendre s'agissant de leurs besoins et de leurs priorités en matière de protection.

Cela signifie également qu'il faut accélérer les progrès s'agissant des dimensions de genre du programme de protection des civils, non seulement en ce qui concerne les violence sexuelles commises en temps de conflit, mais aussi les conséquences

différenciées des conflits armés sur les populations vulnérables qui sont confrontées à la discrimination et à la violence fondées sur le genre. La détermination de la communauté internationale sera certainement mise à rude épreuve l'année prochaine, étant donné que plus de 167 millions de personnes devraient avoir besoin d'une aide humanitaire et de protection. Il ne s'agit pas de chiffres abstraits; il s'agit de vies humaines. Toutefois, ensemble, nous pouvons relever les défis qu'apportera cette nouvelle année, agir dans un esprit de solidarité et répondre aux attentes des personnes touchées par des crises dans le monde entier.

M. Mohd Nasir (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe à la déclaration qui a été faite par la représentante du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

D'emblée, qu'il me soit permis de remercier le Secrétaire général pour son rapport détaillé (A/74/464), qui met en lumière les nouveaux défis que pose la situation mondiale en matière de sécurité pour les efforts d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe. Nous prenons note avec une vive préoccupation des problèmes de sécurité auxquels sont confrontés les travailleurs humanitaires, y compris le personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui sont décrits dans ce rapport. À cet égard, la Malaisie invite toutes les parties concernées à tout mettre en œuvre pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire en veillant à l'application intégrale et effective des principes et règles pertinents du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme.

L'ampleur et l'intensité des souffrances humaines provoquées par la pauvreté, les conflits et les catastrophes naturelles continuent à avoir de graves répercussions sur les communautés vulnérables. La Malaisie continuera d'apporter, dans la limite de ses capacités, son aide aux communautés et aux pays dans le besoin. Notre participation à l'action humanitaire et aux secours en cas de catastrophe, sous forme de contributions monétaires et en nature, repose sur une triple approche : premièrement, de gouvernement à gouvernement, par l'assistance bilatérale ou la coopération multilatérale; deuxièmement, une participation par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales; et enfin, une participation directe.

La Malaisie continuera d'appuyer les efforts de l'ONU visant à améliorer le système international d'aide

humanitaire et les capacités d'intervention humanitaire. Nous estimons qu'il est indispensable de répondre rapidement, d'une façon prévisible, coordonnée et responsable aux besoins humanitaires pour sauver des vies et atténuer les souffrances. La Malaisie s'emploiera à renforcer sa coopération avec les parties prenantes concernées, notamment en dotant les travailleurs humanitaires des compétences et des ressources nécessaires pour leur permettre de participer pleinement aux missions humanitaires à l'échelle mondiale.

Nous tenons à féliciter le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et les autres organismes des Nations Unies compétents de leurs efforts louables visant à garantir une fourniture efficace de l'aide humanitaire dans le monde entier. En novembre, la Malaisie a annoncé des contributions financières supplémentaires à l'OCHA à titre d'aide humanitaire destinée à plusieurs pays africains et à l'Iraq. La Malaisie abrite également l'un des six entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies, qui est utilisés à des fins de stockage, d'appui logistique et de fourniture de services à nos partenaires humanitaires. Le Gouvernement malaisien verse 1 million de dollars par an sous forme de subvention pour couvrir les frais de fonctionnement du centre. Nous encourageons l'utilisation de cet entrepôt situé en Malaisie pour l'acheminement rapide de l'aide humanitaire dans les situations d'urgence, en particulier pour les crises qui frappent notre région.

En conclusion, la Malaisie voudrait appeler de nouveau à la poursuite de la coordination et de la collaboration entre les mécanismes des Nations Unies et les États pour assurer une fourniture efficace de l'aide humanitaire dans les zones touchées. Nous pensons que cette collaboration doit être guidée par les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et de non-politisation de la part de toutes les parties concernées.

M^{me} Azucena (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines comptent plus de 100 millions d'habitants. Elle est également le théâtre de graves catastrophes. Les humanitaires affiliés à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) qualifient en plaisantant les Philippines de « 7-Eleven des catastrophes naturelles » – , du nom de ces commerces de proximité qu'on retrouve à chaque coin de rue et qui sont ouverts 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Situé dans la ceinture de feu du Pacifique, mon pays est frappé par des typhons, des moussons, des inondations soudaines, des éruptions volcaniques et des tremblements de terre.

Et ces calamités deviennent plus violentes et plus fréquentes à cause des changements climatiques.

Il y a quelques jours, un tremblement de terre d'une magnitude de 6,8 sur l'échelle de Richter a secoué Davao dans le sud des Philippines, tuant trois personnes et détruisant des biens. Il y a deux semaines, le typhon Tisoy, connu au niveau international sous le nom de Kammuri, a déferlé sur l'est des Philippines et a laissé dans son sillage 17 morts, des villages décimés et plus de 300 000 personnes qui ont trouvé refuge dans 600 centres d'évacuation répartis dans cinq régions. Les dommages causés à l'agriculture et à la pêche sont d'une valeur d'environ 75 milliards de dollars. Tisoy, un typhon de catégorie 4, a été le vingtième typhon à frapper notre pays cette année.

Nous ne pouvons pas déplacer notre pays. Nous ne pouvons pas faire grand-chose pour inverser la tendance des changements climatiques, car nous n'y contribuons guère, même si nous sommes les plus touchés. Nous ne pouvons que nous préparer, et nous sommes devenus plutôt habiles à cet exercice. Et quand le ciel se dégage et que le sol est sec, nous recollons les morceaux. Avec l'aide de la communauté internationale, en particulier du personnel humanitaire et de secours en cas de catastrophe, nous nous relevons à nouveau. C'est pourquoi nous ne saurions trop insister sur l'importance que nous accordons aux projets de résolution humanitaires dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Nous nous associons à la déclaration qui a été faite par la représentante du Brunéi Darussalam au nom de l'ASEAN.

Nous félicitons tous les travailleurs humanitaires qui sont sur le terrain en ce moment même - pour prévenir les décès et les blessures graves, apporter une aide vitale, lutter contre la faim, protéger les populations contre les éléments, assurer l'accès aux soins de santé, fournir des espaces sûrs aux femmes et aux enfants et les protéger contre la violence, la traite des êtres humains et d'autres activités néfastes menées par des hommes et des femmes qui s'en prennent aux personnes vulnérables. Nous saluons les efforts du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et nous nous engageons à l'appuyer dans le mesure de nos moyens. L'assistance et les interventions de l'OCHA aux Philippines après le passage du typhon Haiyan, connu localement sous le nom de Super Typhon Yolanda, qui a coûté la vie à plus de 6 000 personnes, ont permis de sauver des vies. La communauté internationale s'est

mobilisée pour pallier aux insuffisances des capacités et des ressources nationales.

Les urgences humanitaires, qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme, ont augmenté de façon exponentielle au fil des ans, et mettent à rude épreuve les ressources mondiales en matière d'aide humanitaire, qui sont limitées. Nous devons coopérer avec le secteur privé et avec des sources de soutien non traditionnelles de façon à répondre aux besoins humanitaires croissants à travers le monde. Nous devons également prendre en compte l'atténuation et la gestion des risques de catastrophe dans les plans et politiques de développement de chaque État Membre, car c'est aux États qu'incombe la responsabilité première d'organiser et de coordonner l'aide humanitaire sur leur propre territoire.

Pour les Philippines, la localisation des efforts humanitaires et de secours revêt une importance particulière, car nul ne connaît mieux le terrain et le contexte d'une situation donnée que la population locale. Il y a également beaucoup à gagner à échanger les meilleures pratiques en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe. Les États technologiquement avancés ont beaucoup à partager, notamment en ce qui concerne les technologies permettant de lancer des alertes plus rapides et d'atténuer les dommages causés par les catastrophes.

Membre responsable et bienveillant de la communauté internationale, les Philippines continueront de coopérer avec leurs partenaires internationaux afin de répondre aux besoins humanitaires partout dans le monde.

M. Elhomosany (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance en vue d'examiner le point 71 b) de l'ordre du jour, intitulé « Assistance au peuple palestinien », à un moment où le peuple palestinien a un besoin urgent d'aide et d'assistance.

Le peuple palestinien subit depuis des décennies les conséquences négatives d'un conflit non résolu, et ses souffrances n'ont fait que croître du fait des violations par Israël des résolutions pertinentes de la légitimité internationale. Ces souffrances se sont aggravées par suite de la détérioration continue de la situation dans le territoire palestinien, notamment à Jérusalem-Est, en raison des politiques et pratiques de l'occupation israélienne, comme l'ont constaté plusieurs organismes

internationaux chargés des droits de l'homme, en particulier au sein des Nations unies. La seule façon de mettre fin à cette situation consiste à parvenir à une solution juste, globale et durable de la question de Palestine grâce à la création d'un État indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes des Nations unies et au mandat du processus de paix, notamment l'Initiative de paix arabe et le principe de la « terre contre la paix ».

L'Égypte attend avec impatience le jour où prendront fin les souffrances endurées par le peuple palestinien. D'ici là, il nous incombe à tous de lui prêter assistance et d'atténuer ainsi ses souffrances. À cet égard, l'Égypte se félicite de l'appui de la majorité des États Membres au projet de résolution A/74/L.33, qui salue l'action menée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, étant donné son rôle déterminant dans l'octroi de l'aide nécessaire aux réfugiés palestiniens qui attendent toujours de la communauté internationale qu'elle prenne des mesures concrètes pour régler cette question.

L'Égypte salue les efforts déployés par toutes les organisations et institutions internationales pour prêter assistance au peuple palestinien. Le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, en particulier, joue un rôle central dans la coordination de l'assistance en vue, notamment, de concourir à la reconstruction du Territoire palestinien occupé, notamment de la bande de Gaza, après sa destruction par l'occupation israélienne au fil des ans. Nous soutenons donc le projet de résolution intitulé « Assistance au peuple palestinien » et saluons le fait que tous les États membres se sont joints au consensus.

M. Chumakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Pour la Fédération de Russie, la coopération internationale en matière d'aide humanitaire d'urgence est un domaine essentiel de l'activité de l'ONU. Face aux besoins humanitaires croissants à travers le monde, résultant de catastrophes naturelles, de conflits et de catastrophes technologiques, des efforts coordonnés, efficaces et efficients de l'aide humanitaire de l'Organisation sont absolument nécessaires. Seul le respect constant, par tous les pays participant à l'action humanitaire, des principes directeurs convenus dans la résolution 46/182 peut garantir que l'aide humanitaire enregistre des avancées positives, car elle nous permet d'instaurer la confiance, d'élargir l'accès humanitaire

et d'assurer la sécurité des travailleurs humanitaires. Nous demandons instamment à tous les acteurs de l'aide humanitaire internationale d'adhérer au principe de neutralité et d'impartialité politiques, de s'abstenir de politiser l'aide humanitaire et de toujours respecter la souveraineté et le rôle moteur des États dans le lancement, la coordination et la mise en œuvre de l'aide humanitaire sur leur territoire, comme le stipule la résolution 46/182.

S'agissant des principes humanitaires, nous devons admettre que les nombreuses turbulences qui ont secoué la diplomatie multilatérale ces dernières années commencent à avoir des effets négatifs sur notre capacité à nous entendre sur les résolutions humanitaires. Je tiens à souligner que, pendant des décennies, ces résolutions étaient moins sujettes à une politisation, car il s'agissait de sauver des vies humaines. Nous étions capables de reléguer au second plan nos désaccords politiques afin de pouvoir conduire un dialogue constructif. Force est de reconnaître qu'en règle générale, il n'y a pas de gagnants sur le champ de bataille humanitaire, alors que les perdants peuvent se compter par millions. À cet égard, nous demandons instamment à toutes les délégations de mettre tout en œuvre pour permettre à nouveau l'adoption unanime des résolutions à caractère humanitaire.

À propos de politisation, c'est avec regret que je relève les commentaires regrettables de nos collègues ukrainiens. Force est de constater que la teneur de leurs accusations ne varie pas d'une année à l'autre, et nous avons à nouveau entendu des spéculations politisées sur telle ou telle faute qui serait imputable à la Russie. Cependant, il est clair que la responsabilité de la grave situation humanitaire dans le sud-est de l'Ukraine incombe exclusivement aux autorités de Kiev, qui ne veulent pas respecter les obligations qui sont les leurs au titre des Accords de Minsk, dont le bien-fondé a été réaffirmé une fois de plus lors de la récente réunion en format Normandie. En ce qui concerne la Crimée, toute discussion portant sur sa réunification avec la Russie est dénuée de sens. Le peuple de Crimée jouit de son droit à l'autodétermination, tel que consacré par la Charte des Nations unies. Considérant que l'on pourrait passer des heures à réfuter les accusations de violations des droits de l'homme en Crimée, puisqu'elles sont tout à fait infondées, je ne le ferai pas et je me bornerai à répéter que nous sommes disposés à examiner les demandes de se rendre dans notre pays afin que chacun puisse se rendre compte par lui-même de la réalité. Nous appelons tous nos collègues, notamment nos collègues

ukrainiens, à respecter la neutralité des débats humanitaires et à ne pas céder à des querelles politiques qui sapent le caractère constructif de nos discussions. Nous devons principalement porter l'attention sur l'assistance aux personnes.

La Fédération de Russie fournit régulièrement un appui aux organismes humanitaires des Nations unies et dépêche également des sauveteurs, des experts qualifiés ainsi qu'une aide humanitaire dans les régions victimes de catastrophes naturelles et de conflits armés. Nous participons régulièrement à des projets, notamment avec nos collègues biélorussiens, portant sur la réhabilitation et le développement du territoire touché par la catastrophe de Tchernobyl, et nous remercions la délégation biélorussienne d'avoir coordonné le processus de négociation du projet de résolution A/74/L.30.

En 2019, la contribution globale de la Russie à l'aide humanitaire internationale par l'intermédiaire des Nations Unies a atteint près de 50 millions de dollars. Nous nous félicitons en particulier de notre coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les agences basées à Rome, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Nous contribuons régulièrement au Fonds central pour les interventions d'urgence qui, selon nous, est un instrument novateur et efficace pour le financement des efforts humanitaires, en particulier dans les premières phases de l'intervention. Dans un avenir proche, nous prévoyons d'accroître la contribution de la Russie à l'aide aux pays africains, notamment par le biais du PAM. Cette décision a été prise à la suite du sommet Russie-Afrique qui s'est tenu à Sotchi en octobre. Aux côtés d'autres organismes humanitaires, nous travaillons également à la possibilité de prendre des décisions innovantes pour accroître l'efficacité des contributions préaffectées. Nous appuyons les efforts du système des Nations Unies pour mettre en place des approches anticipatives de financement des appels humanitaires fondées sur la préparation aux crises.

Je tiens à remercier les interprètes pour leur bon travail.

M^{me} Lewis (Australie) (*parle en anglais*) : il me plaît de faire, au nom de l'Australie, la déclaration suivante. Nous tenons tout d'abord à remercier les facilitateurs des résolutions humanitaires qui seront adoptées

aujourd'hui pour leur travail inlassable en vue de parvenir à un consensus. Ces résolutions sont importantes pour garantir l'engagement international collectif en faveur de la collaboration entre les organismes humanitaires des Nations Unies et les États Membres pour fournir une assistance vitale en période de crise.

Conformément à son attachement au consensus, l'Australie souhaite toutefois faire savoir qu'elle n'est pas favorable à la référence au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans le projet de résolution A/74/L.31, relatif aux catastrophes naturelles, comme nous l'avons clairement indiqué tout au long des négociations. Cette référence ne nous paraît pas nécessaire. Toutefois, étant donné l'importance que nous accordons à la coopération internationale dans le domaine des catastrophes naturelles et à ce projet de résolution en particulier, nous l'avons volontiers parrainé et appuyons son adoption. Nous tenions néanmoins à exprimer de nouveau notre préoccupation quant à la référence au Pacte mondial dans le projet de résolution.

Un engagement collectif en faveur de l'action humanitaire revêt aujourd'hui une importance particulière, les crises humanitaires devenant plus complexes et plus longues, et compte tenu du fait que plus de 148,7 millions de personnes ont actuellement besoin d'une aide humanitaire. Dans ce contexte, l'Australie tient à souligner à quel point il importe que nous adhérions tous au droit international humanitaire, aux principes humanitaires, à la protection des civils, en particulier dans les guerres urbaines, et que nous veillions à garantir la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires et à lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, à préserver et respecter l'espace humanitaire, à promouvoir l'intégration des personnes en situation de handicap et à régler par des solutions politiques les crises politiques.

L'Australie se réjouit à la perspective d'accueillir, en juin 2020, la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe, conjointement avec le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe, l'objectif étant de contribuer à la coopération internationale en matière de réduction des risques et d'atténuation des effets des crises humanitaires.

M^{me} Yamkasikorn (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, la Thaïlande s'associe à la déclaration prononcée plus tôt dans la journée par la représentante du Brunei Darussalam au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Nous remercions également le Secrétaire général pour ses rapports sur ce point de l'ordre du jour (A/74/464, A/74/81, A/74/138, A/74/319, A/74/89 et A/74/461).

La Thaïlande a toujours placé l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe au premier rang de ses priorités, comme nos politiques nationales et étrangères en témoignent, car cela contribue au progrès dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'avère de plus en plus utile pour la vie et le bien-être des personnes aujourd'hui. Nous sommes préoccupés par le fait que des millions de personnes à travers le monde continuent de subir les conséquences de situations d'urgence humanitaire, qui vont des conflits aux épidémies, en passant par les catastrophes naturelles dévastatrices et l'extrême pauvreté. Cette situation qui s'est aggravée au fil des ans appelle une réponse plus prompte et plus efficace que jamais. Les efforts conjugués de l'ensemble des parties prenantes sont essentiels pour apporter une aide concrète et en temps opportun à ceux qui en ont besoin. La Thaïlande souligne la nécessité de fournir l'aide nécessaire à ceux qui pourraient être laissés de côté, en particulier les femmes, les enfants et les personnes en situation de vulnérabilité. Nous pensons également que les services humanitaires et les secours en cas de catastrophe doivent respecter les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance aux travailleurs humanitaires pour leur action inlassable et leur courage, car ils se mettent en danger pour fournir une assistance indispensable dans les zones dangereuses. Ils sont nos véritables héros sur le terrain. Il est impératif que nous garantissons leur sûreté et leur sécurité tout au long de leurs missions. Nous tenons également à remercier les organismes et organisations concernés, en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour son rôle dans la coordination de l'aide humanitaire en cas de catastrophe dans le monde entier.

La préparation aux catastrophes, la capacité d'intervention et la réponse aux catastrophes sont indissociables. À cet égard, le Gouvernement royal de la Thaïlande a axé son action humanitaire sur la promotion de la réduction des risques de catastrophe, sur la préparation aux catastrophes, sur la résilience des communautés et sur l'intervention d'urgence. La Thaïlande promeut également une approche globale pour faire face

aux situations humanitaires conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, en particulier les Principes de Bangkok pour la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai. En juin, la Thaïlande a également accueilli la troisième réunion mondiale des équipes d'intervention médicale d'urgence, à laquelle ont participé 90 pays et 200 organisations humanitaires, en vue de renforcer et consolider les capacités des équipes nationales d'urgence qui, selon nous, jouent un rôle déterminant en tant que premiers intervenants pour des cas cliniques à la suite d'épidémies et de catastrophes naturelles.

La coopération et la coordination régionales sont essentielles pour mobiliser les ressources nécessaires au renforcement des capacités d'adaptation et à la mise en place de réponses humanitaires plus promptes et efficaces. La Thaïlande a joué un rôle important à cet égard, notamment par l'intermédiaire de l'ASEAN. Nous avons été parmi les premiers à appuyer la création, en 2011, du Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes. Au cours de sa présidence de l'ASEAN cette année, la Thaïlande a également mis en place le centre satellitaire de l'ASEAN dans la province de Chainat, en plus des centres se trouvant déjà dans la région, ce qui, selon nous, permettra de renforcer la réponse collective et rapide de l'ASEAN aux catastrophes.

La Thaïlande insiste sur la nécessité d'un financement suffisant et continu pour un investissement efficace dans l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe. Nous contribuons de manière régulière au Fonds central pour les interventions d'urgence pour un montant annuel de 20 000 dollars. Le Gouvernement royal de la Thaïlande consacre chaque année environ un million de dollars de son budget à l'aide humanitaire dans son propre pays et à travers le monde.

Enfin, la Thaïlande réitère sa volonté de continuer à soutenir et renforcer la coopération avec tous les acteurs et partenaires, notamment les Nations unies, l'objectif étant la fourniture de secours en cas de catastrophe et d'une aide humanitaire aux personnes en détresse à travers le monde.

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la présente séance. Nous entendrons les autres orateurs cet après-midi à 15 heures dans cette salle.

La séance est levée à 13 heures.